

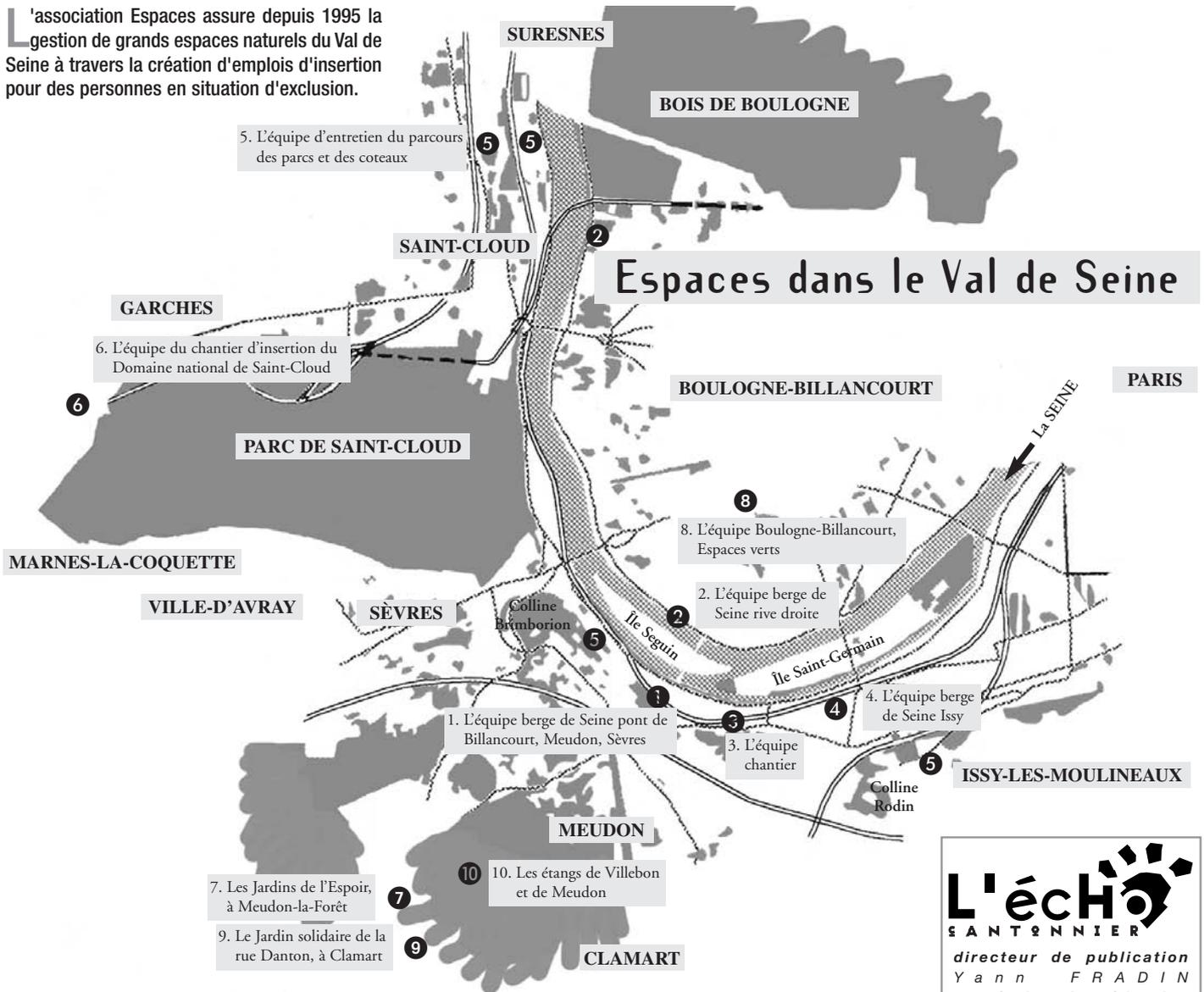
► **Les 10 ans
d'Espaces** avec Nelly Olin,
ministre, et de nombreux ami-e-s

► **L'inauguration du Jardin des 5 sens
en bord de Seine à Meudon**

► **Espaces signe les premiers
Contrats d'accompagnement
dans l'emploi (CAE)**



L'association Espaces assure depuis 1995 la gestion de grands espaces naturels du Val de Seine à travers la création d'emplois d'insertion pour des personnes en situation d'exclusion.



Espaces dans le Val de Seine

Les chantiers en 2005 :

Quatre équipes d'éco-cantonniers travaillent depuis 1995 à l'entretien et à la **réhabilitation du chemin de halage et des berges de Seine** de la rive gauche entre Issy-les-Moulineaux et Saint-Cloud, de la rive droite à Boulogne-Billancourt. ① ② ③ ④

Une équipe d'agents d'environnement prend en charge la **réhabilitation des nouveaux espaces naturels du parcours des coteaux et des parcs du Val de Seine** dans le cadre du Schéma départemental des Espaces naturels sensibles mis en place par le Conseil général des Hauts-de-Seine. ⑤

Dans le **Domaine national de Saint-Cloud**, une équipe d'agents d'environnement en espaces boisés participe à l'entretien de la forêt. Ce chantier d'insertion, à vocation très affirmée d'apprentissage des techniques forestières « douces », utilise des chevaux de trait pour débarber (déplacer) les troncs. ⑥

L'association Espaces anime un atelier d'insertion à Meudon-la-Forêt, les **Jardins de l'Espoir**, en partenariat avec la Maison de l'emploi. Ce projet de potager biologique au cœur d'une cité est destiné à aider les bénéficiaires du Rmi des Hauts-de-Seine à reprendre pied dans un cursus d'insertion. ⑦

Chantier préqualifiant d'entretien **des parcs, jardins, espaces verts de Boulogne-Billancourt**. ⑧

Un projet de jardin solidaire a démarré rue Danton à Clamart ⑨

Chantier de bénévoles « Vivent les étangs » ⑩

L'écho
SANTONNIER

directeur de publication
Yann FRADIN
secrétaire de rédaction
Claire DUBOS
ont participé à la
rédaction de ce numéro
Marie-Aimée BARIÉTY
André BERLAND
Sébastien BLOT
Sophie BROUSSAUD
Anne-Claire GADENNE
Clotilde HUBERT
Claude LATREILLE
Hassen LAHMAR
Jean-Louis LEGENS
Bruno MACÉ
Alexis PASQUET
Marie-Noëlle PATTON
Vincent THOMAS
Vincent VALLET
Jean-Claude VASSEUR
Alexandre WOLFF
mise en page
Philippe LARMINIE
Al éditions 01 49 10 07 63
impression
EXPRESSION - Paris 11^e

Espaces embauche :

- Régulièrement, des **éco-cantonniers et des agents d'environnement en espaces naturels**, hommes et femmes, dans le cadre des différents chantiers d'insertion d'entretien des espaces naturels du Val de Seine. Personnes éligibles au contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et contrat d'avenir (CA), contrats qui remplacent les CES et les CEC dans le cadre de la loi de cohésion sociale.

- En septembre-octobre 2005 (démarrage début novembre 2005) : recrutement de 12 **agents d'environnement en espaces boisés** pour un an, pour le chantier du Domaine national de Saint-Cloud. Jeunes 18-25 ans, allocataires du Rmi 25-35 ans.

- **Travailleurs handicapés** : dans le cadre d'une convention avec l'Agefiph, Espaces accueille des travailleurs handicapés dans le potager d'insertion "les Jardins de l'Espoir" et embauche des travailleurs handicapés pour ses chantiers d'insertion. Les personnes handicapées concernées par ce partenariat sont les travailleurs handicapés bénéficiaires de la loi du 10 juillet 1987 :

- les personnes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) émanant de la 1^{re} catégorie de la COTOREP et attribuant une catégorie A, B ou C ;

- les personnes bénéficiant d'une rente accident du travail, avec un taux d'incapacité partielle ou permanente d'au moins 10 % ;

- les bénéficiaires d'une pension d'invalidité réduisant de 2/3 la capacité de gain ou de travail.

Prendre contact avec **Stéphanie CAVÉ**, chargée de recrutement, au siège de l'association (01 55 64 13 40)



37, route de Vaugirard
9 2 1 9 0 MEUDON
tél. : 01 55 64 13 40
fax : 01 55 64 13 49
mél : espaces@globenet.org
www.association-espaces.org
ISSN 1 6 3 8 - 3 4 5 1

**Le bureau et le conseil d'administration de l'association
Espaces depuis le 18 mai 2005**

- Michel GARIN, *président*
- Joël SATRE BUISSON, *vice-président*
- Claude LATREILLE, *secrétaire générale*
- André WEIL, *trésorier*
- Farouk BELKEDDAR, Roseline DESGROUX, Didier GOUBERT,
- Thierry HUBERT, Isabelle LESENS, Marc MERY,
- Frédérique PANCONI, Jacques SAUSSIER

L'équipe permanente d'Espaces

- Yann FRADIN, *directeur général*
- Unité développement et communication**
- Sophie BROUSSAUD, *chargée de mission développement environnement*
- Clotilde HUBERT, *chargée de mission*
- Alexis PASQUET, *chargé de mission*
- Claire DUBOS, *médiatrice et coordinatrice de la vie associative*

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET SOCIALE

- Catherine SIGNORET, *directrice administrative et sociale*

Unité sociale

- Omdjilali ABED, *chargée de suivi d'insertion*
- Stéphanie CAVÉ, *chargée de recrutement des salariés en insertion*
- Denis LAFOURCADE, *animateur de l'atelier temps libre*
- Jean-Paul VILANOVA, *médecin psychanalyste*

Unité jardins solidaires

- Claude BONVARLET, *responsable d'activités nouvelles, responsable d'unité*
- André LUSINIER, *encadrant-jardinier des Jardins de l'espoir*
- Isabelle TRINITÉ, *encadrante-animatrice du Jardin solidaire de Clamart*

Unité administrative

- Geneviève BOYER, *secrétaire, chargée d'accueil*
- Georgette DUMONT, *secrétaire*
- Vincent THOMAS, *administrateur réseau informatique*
- Jacques DUBOS, *bénévole*

DIRECTION FINANCIÈRE

- Jean SAUVAGE, *directeur financier*
- Geneviève BOVE, *assistante de gestion*

DIRECTION TECHNIQUE

- Daniel GIRARDCLOS, *directeur technique*
- Alexandre WOLFF, *adjoint au directeur technique*
- Agnès ROY, *secrétaire*
- Jean-François GROISON, *agent d'entretien ménager et technique*

Unité Berges de Seine et Espaces verts

- Marc MAYOT, *responsable de chantier Boulogne-Billancourt espaces verts*
- Sébastien BLOT, *conducteur de travaux chargé des berges de Seine*
- Hassen LAHMAR, *encadrant chantier berges de Seine Issy-Meudon-Sèvres*
- Alain VICTOR, *adjoint d'encadrement, équipe pont de Billancourt, Meudon, Sèvres*
- Vincent VAN DE BOR, *encadrant*

Unité Domaine national de Saint-Cloud

- Vincent THOMAS, *responsable de chantier d'insertion du Domaine national de Saint-Cloud*
- Michel GALLET, *encadrant*
- Bernie Virgilio MENOR, *adjoint d'encadrement*
- Gilles LEGRAND, *bénévole, conseiller cheval*

Unité espaces naturels sensibles et chantier

- Alexandre WOLFF, *responsable d'unité*
- Jean-Baptiste BOMBÉK, *encadrant animateur en écologie urbaine chantier ENS des coteaux du Val de Seine*
- Vincent VALLET, *encadrant de l'équipe chantier*
- Bruno MACÉ, *agent de veille écologique*
- Christophe CHEMIN, *agent d'entretien ménager et technique*

Unité eau

- Anne-Claire GADENNE, *responsable d'unité*
- Marie-Aimée BARIETY, *chargée de mission*
- André BERLAND, *bénévole, animateur du projet Vivent les étangs*

Espaces est membre de la **Fédération nationale des associations de réinsertion sociale (FNARS)**, de l'**Association nationale des acteurs du chantier-école**, du **GRAINE (Groupement régional d'animation et d'information sur la nature et l'environnement en Ile-de-France)** et des associations **La Seine en partage et Traits de génie**.

10 ans... et beaucoup de travail à venir

Espaces a fêté ses dix ans le 17 mars 2005 au cours d'une fête qui a rassemblé tous les membres et les amis d'Espaces, d'abord sur les chantiers, puis au Collège arménien à Sèvres. Ce fut une fête réussie et la venue des élus et partenaires, de la ministre Nelly Olin, fut un hommage à l'action de tous, au premier rang desquels les éco-cantonniers, agents d'environnement et jardiniers qui font chaque jour la qualité et la beauté des sites, tout en reconquérant leur propre place au sein de nos villes et de la communauté des habitants du Val de Seine. Début 2005, la Préfecture des Hauts-de-Seine a également confirmé à Espaces son agrément pour 5 ans en qualité d'entreprise solidaire.

Depuis, le temps tourne, et Espaces est entrée de plain-pied dans sa 11^e année. Premières coopérations avec les communautés d'agglomération nouvellement créées : convention d'objectifs trisannuelle avec Val de Seine qui prend le relais de Boulogne-Billancourt et Sèvres, et un bon de commande de Cœur de Seine pour des travaux sur le collecteur du ru de Vaucresson dans le site de Villeneuve l'étang. C'est l'inauguration du beau Jardin des 5 sens qui égaye les bords de Seine à Meudon, en partenariat avec Gaz de France, le renouvellement pour deux ans du Jardin solidaire de Clamart créé mi-2004...

Depuis le 1^{er} mai 2005, c'est également la mise en œuvre des nouveaux contrats aidés issus de la loi de Cohésion sociale, pour les éco-cantonniers, comme pour l'équipe permanente d'Espaces qui doivent découvrir ces nouveaux dispositifs. Si le Contrat d'avenir n'est pas encore en place, dans cette attente, le Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) prend le relais des anciens contrats CES et CEC. L'interlocuteur principal d'Espaces est désormais l'Anpe. Nous espérons vivement que ce nouveau partenariat qui comporte de nouvelles contraintes permettra très concrètement d'améliorer l'accès à l'emploi des salariés en insertion. Un chantier pour les mois qui viennent pour Espaces, comme pour ses partenaires. ■

Michel Garin
Président

Yann Fradin
Directeur

Sommaire

	<i>Page</i>
10 ans d'Espaces	4
Connaissez-vous le Domaine de Villeneuve-l'Etang ?	6
Travaux sur le ru de Vaucresson	7
Les nouveaux contrats aidés	8
En partenariat avec l'ARHYME	9
Chantiers d'insertion de la Petite ceinture ferroviaire	10
Le nouveau Jardin des 5 sens du Bas-Meudon	11
Quelle est la fréquentation du chemin de halage ?	12
Aménagement des berges de l'île Monsieur	13
Les pigeonniers de Clamart	14
Le jardin solidaire de Clamart	15
Chantier sur le coteau d'une copropriété à Sèvres	16
Réflexions sur l'eau	17
La Charte d'objectifs pour le développement durable de la ZAC Seguin-Rives de Seine à Boulogne-Billancourt	20
Mémoires du passé et emplois du présent	21
Lycée de Sèvres - Espaces, un partenariat renforcé	22
Une rencontre sur les emplois du secteur de l'eau	24
Espaces à Varsovie	25
Deux nouveaux topo-guides	25
Financement	26
Hirondelles sur le Web	26
Publications d'Espaces	27
Agenda	28

10 ans d'insertion par l'écologie urbaine en Val de Seine



Barbecues sur les sites du **Domaine national de Saint-Cloud** ①, de **Brimborion** ②③ et des **Jardins de l'espoir** ④.



Le 17 mars 2005, Espaces a fêté ses 10 ans. Par une belle journée, plusieurs barbecues ont été organisés sur différents sites, suivis de visites des chantiers.

Le local technique de Brimborion à Sèvres a accueilli pour le repas une quarantaine de personnes qui se sont ensuite réparties sur une visite des berges de Seine et une visite du parcours des coteaux et des parcs à Meudon sur la colline Bellevue.

Un autre groupe de visiteurs s'est constitué au Domaine national de Saint-Cloud, ils se sont proménés à Villeneuve L'étang et ont profité de l'attelage hippomobile en faisant un tour de carriole. Les juments Elisa et Eternelle furent à la fête durant cette après-midi!

Le dernier groupe a déjeuné dans les Jardins de l'espoir avant d'aller à la découverte du Jardin solidaire de Clamart, dernier chantier en date d'Espaces et déjà réputé chez les Clamartois.

Les éco-cantonniers et agents d'environnement ont grandement contribué à la réussite de ces barbecues et visites, en participant activement à toutes les tâches qu'impliquait la réception de 30 à 50 personnes par site.

Tout le monde s'est regroupé à 17h au Collège arménien de Sèvres pour un témoignage de divers partenaires sur l'action d'Espaces depuis 10 ans.

L'association fut récompensée par les commentaires élogieux de ses partenaires, signes de la bonne voie qu'elle suit depuis ses débuts.

La soirée s'est achevée par un buffet bio réalisé par la Table de Cana, une entreprise d'insertion qu'Espaces sollicite régulièrement pour ses manifestations publiques, puis par un concert de salsa donné par Katchété, groupe qui répète à Malakoff au studio de l'association Musiques Tangentes. ■

Claire Dubos



Visites au **Domaine national de Saint-Cloud** ⑧, au **Jardin solidaire de Clamart** ⑨ et sur les berges de Seine à Sèvres (rue **Troyon**) ⑩.

Visites sur le **Parcours des coteaux et des parcs à Meudon (talus de Bellevue)** ⑤, sur les berges de Seine à Meudon ⑥ et au **Domaine national de Saint-Cloud** ⑦.





François Lameloï, sous-préfet de Boulogne-Billancourt (à droite) et Joël Satre Buisson, vice-président d'Espaces (de dos) accueillent Nelly Olin, ministre déléguée à l'intégration, à la lutte contre l'exclusion et la précarité.



Témoignage de Jules Oyem, ancien éco-cantonnier et adhérent d'Espaces



Témoignages sur les 10 ans de l'association animés par Roseline Desgroux, co-fondatrice et ancienne présidente d'Espaces, membre du Conseil d'administration (à droite). Avec : Gilles Bonnevalle, administrateur du Domaine national de Saint-Cloud, Catherine Candelier, Conseillère régionale d'Ile-de-France, François Lameloï, Sous-préfet des Hauts-de-Seine, Odile Fourcade, Vice-présidente du Conseil général des Hauts-de-Seine, Michel Garin, président d'Espaces, André Santini, Ancien ministre, député-maire d'Issy-les-Moulineaux, François Kosciusko-Morizet, Maire de Sèvres et Conseiller régional, Hervé Marseille, Maire de Meudon et Vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine, Philippe Kaltenbach, Maire de Clamart et Conseiller régional, Ariane Lebon, Maire-adjointe de Boulogne-Billancourt déléguée aux affaires sociales, au Ccas, à la famille et au logement social, Olivier Blatrix, Direction des rivières d'Ile-de-France de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.



Intervention de Nelly Olin, qui est aujourd'hui ministre de l'écologie et du développement durable.

Quelques paroles de nos partenaires, entendues au cours des témoignages :

« En 1998, Espaces met en œuvre de façon concrète le développement durable. »



« Un exemple dans les domaines de l'écologie urbaine et de l'insertion. »

« Une association pionnière, novatrice, inventive. »

« Une des premières associations conventionnées pour l'emploi, l'insertion et l'environnement. »

« Le dynamisme, la volonté d'aller de l'avant. »

« Prise de conscience d'un besoin à propos du revenu minimum d'insertion grâce à Espaces. »

« Une voirie entretenue, présence sur le terrain remarquable, imagination formidable. »

« Espaces fait partie intégrante de notre environnement. »

Connaissez-vous le Domaine de Villeneuve-l'Étang ?

Cet espace d'environ 10 hectares constitue la partie nord-ouest du Domaine national de Saint-Cloud, sur le territoire de Marnes-la-Coquette, à la lisière sud-ouest de Garches. Ce lieu est à la fois riche de souvenirs historiques et d'un écosystème varié et fort intéressant.

Au fil des siècles, ce Domaine fut la propriété de personnages importants qui pour certains y ont laissé leur empreinte. À la fin du XVII^e siècle, le fils de Louvois, François Letellier, marquis de Barbezieux possédait plusieurs châteaux sur ce site grand alors de 150 hectares. Après de nombreux changements de propriétaires (dont le banquier Law), il faut attendre 1802 et le rachat du Domaine par le futur maréchal Soult, pour qu'il reprenne une certaine splendeur. Plusieurs milliers d'arbres sont plantés dont certains ont survécu jusqu'à nos jours. En 1821, la duchesse d'Angoulême (fille de Louis XVI) reprend le Domaine. Elle le remodèle avec la création d'un étang alimenté par le ru de Vaucresson et poursuit les travaux d'embellissent jusqu'en 1830, date de l'abdication de Charles X. En 1852, le prince-président, Louis Napoléon Bonaparte en devient propriétaire. Devenu empereur, il fait reconstruire un château, principalement pour sa jeune épouse, Eugénie de Montijo. Cette dernière s'éprend de ce lieu et s'applique à faire de Villeneuve son "Petit-Trianon". De nombreuses fêtes y sont données. Durant la guerre franco-allemande de 1870-1871, puis la Commune, le château est grandement détruit, de très nombreux arbres sont abattus.

En 1884, la nouvelle ligne de chemin de fer de Saint-Cloud à Marly sépare en deux l'ensemble du domaine ; cette césure sera renforcée avec l'autoroute construite en 1939.

En 1885, la partie est du Domaine est concédée, par l'État, à Louis Pasteur pour qu'il puisse y réaliser ses expériences à grande échelle sur la rage, puis la prophylaxie des maladies contagieuses et la production de sérums et vaccins.

Enfin, en 1928, une partie du Domaine accueille le Mémorial Lafayette, en souvenir des jeunes pilotes américains qui dès 1914 s'étaient portés volontaires pour servir "le droit et la justice" à côté de la France et qui avaient péri durant la première Guerre mondiale.

Malgré les traumatismes de l'Histoire et des tempêtes (la dernière date de 1999), le Domaine possède encore quelques arbres "remarquables" dont un platane d'orient aux dimensions exceptionnelles (circonférence du tronc de 18 mètres) et un tulipier de Virginie de plus de deux cents ans. À côté de ces spécimens, cohabitent de nombreux autres arbres intéressants (érables sycomores, charmes, noyers noirs...). Cette grande variété d'espèces d'arbres et plus généralement de plantes (graminées, fleurs...) a conduit le Conseil général des Hauts-de-Seine, en 2001, à classer l'endroit comme "espace naturel sensible".

Si la flore du site est intéressante, il en va de même de sa faune et en particulier de celle qui fréquente l'étang de Villeneuve.

Les oies bernaches partagent les lieux avec plusieurs variétés de canards, poules d'eau, foulques... Les mouettes, cormorans et hérons trouvent une nourriture abondante parmi de nombreuses espèces de poissons, tels des ablettes, goujons et tanches qu'ils disputent aux brochets et autres carnassiers.

La richesse potentielle des lieux a conduit l'Administration du Domaine national de Saint-Cloud à confier sa réhabilitation (dégagement des arbres morts, nettoyage du ru de Vaucresson...) à l'association Espaces.

Un topo-guide préparé par Espaces et une autre association soucieuse de l'environnement (Aseve) sera publié en 2006. Il présentera par le détail tous les centres d'intérêt de ce Domaine. ■

Jean-Louis Legens

Des nouvelles des chevaux

Les juments boulonnaises Elisa et Eternelle sont heureuses, elles disposent de nouveaux boxes neufs près du pavillon du Combat.

Réalisés par le personnel du Domaine, ces nouveaux locaux vont permettre de gagner beaucoup de temps car jusqu'ici Elisa et Eternelle dormaient l'hiver dans les boxes de leur propriétaire et elles devaient être amenées au pavillon pour être apprêtées et attelées.

De plus la présence de ces boxes et donc des chevaux amènent une animation supplémentaire du côté Vaucresson – Garches du Domaine qui mit à part l'étang et le Mémorial La Fayette est assez pauvre en animations. Enfin leurs anciens boxes étant libres, deux nouveaux chevaux sont arrivés dans les alentours immédiats du Domaine : Jules et Jim que vous pouvez régulièrement voir dans la carrière située à proximité immédiate de la porte Blanche.

De son côté, Qualif, le poulain d'Eternelle né au Domaine, poursuit sa croissance et a trouvé une place au Haras de Jardy mais il sera encore régulièrement visible dans le Domaine. Quant à Gitane, la première jument de trait du Domaine, n'hésitez pas à aller lui dire bonjour à la Ferme du Piqueur. ■

Vincent Thomas



Abattage d'un marronnier dangereux dans le Jardin du Trocadéro

Courant mai l'équipe d'Espaces a été sollicitée par le responsable du jardin du Trocadéro pour l'aider à éliminer un marronnier cassé situé à un endroit particulièrement passant et donc dangereux.

La difficulté du jardin du Trocadéro est qu'il est particulièrement payagé et l'arbre à traiter était situé à un endroit qui rendait assez compliqué son abattage du fait des aménagements esthétiques alentours.

Espaces est venu avec ses moyens et a fait tomber l'arbre sans abîmer aucun de ces aménagements, ensuite la partie façonnage et débitage s'est faite comme d'habitude pour l'équipe qui commence à être plus que rôdée à ces activités avec cependant une contrainte assez inhabituelle : le tournage à proximité d'une série policière qui a amené l'équipe à travailler au rythme du tournage puisque le "Coupez!" rituel des fins de prise de vue constituait le signal pour la mise en route des tronçonneuses et le "Moteur! Action!" était le signal pour ne plus faire un seul bruit!

À l'issue de ce chantier, mis à part un passage sécurisé et une souche témoin de l'activité, aucune trace du travail d'Espaces ce qui est, paradoxalement, important sur un site comme le Jardin du Trocadéro et enfin pour l'équipe une marque supplémentaire de confiance de la part des personnels du Domaine et un sentiment profond d'avoir "assuré". ■

VT

Travaux sur le ru de Vaucresson au parc de Villeneuve-l'étang : Espaces a plaidé pour une méthode douce...

Rappelons-le encore une fois : le ru de Vaucresson est un cours d'eau naturel que l'équipe d'Espaces basée sur le site de Villeneuve-l'étang au Domaine national de Saint-Cloud s'efforce de valoriser, et pas seulement un réseau d'assainissement même si une partie des eaux du ru, pourtant claires et propres, se déverse dans le réseau.

Cependant, le réseau d'assainissement existe également, et, par malchance, il traverse le site de Villeneuve-l'étang ; les différentes plaques de regards qui peuvent être observées au sol sur la partie nord/ouest du site, constituent la partie apparente de ce réseau souterrain.

Le réseau d'assainissement du ru de Vaucresson, géré depuis le 1^{er} janvier 2005 par la Communauté d'agglomération Cœur de Seine qui succède au *Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée du ru de Vaucresson*, s'étend sur les communes de Vaucresson, Marnes-la-Coquette, Garches et Saint-Cloud, qu'il dessert. Une section double de ce collecteur unitaire et visitable traverse le parc de Villeneuve-l'Etang et doit faire l'objet d'entretien dans cette zone. Les différents regards de visite, disséminés dans les parties boisées du parc, étaient devenus en grande partie inaccessibles par suite de la fermeture du milieu et de la dynamique forestière : ronces et ligneux avaient peu à peu envahi leurs abords.

Un projet d'aménagement de piste d'accès pour la circulation des engins et l'acheminement du matériel d'entretien et de réhabilitation du réseau a été envisagé ; cette allée roulable, réalisée en dalles de polyéthylène - ou plastique - risquerait de dégrader fortement le milieu naturel et le paysage sur un linéaire important et de manière irréversible, et Espaces, de même que différentes associations locales de défense de l'environnement, des élus et acteurs du territoire s'en sont émus.

La Communauté d'agglomération Cœur de Seine a donc recherché une solution plus respectueuse des qualités du site ; elle a confié au printemps 2005 à l'association Espaces le soin de dégager (élagage, débroussaillage...) les accès pour permettre les visites d'entretien qui n'avaient pu être effectuées depuis plusieurs années. À la suite de ces visites, si les collecteurs sont jugés en bon état et ne nécessitent pas de travaux lourds, l'entretien annuel des accès aux regards suffira pour permettre des visites de contrôle régulières.

Une solution alternative.

Si, par contre, des désordres nécessitant des travaux de réhabilitation importants à l'aide d'engins lourds étaient constatés, une solution alternative à l'aménagement de la piste d'accès pourrait être mise en place : le recours à des plaques mobiles de protection des sols, installées pour le passage des engins lors du chantier de réhabilitation, et que l'on enlèverait une fois les travaux terminés. Si des tranchées ponctuelles pour des réparations lourdes s'avéraient nécessaires, des mesures compensatoires de restauration du milieu naturel pourraient alors être envisagées.

Nous attendons les conclusions des visites du réseau - prévues pour le mois de juin - avec impatience... et nous resterons vigilants : le site de Villeneuve-l'étang, protégé par l'État en tant que monument national, classé par le Conseil général en tant qu'espace naturel sensible (ENS), soutenu par l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour la qualité du milieu naturel du ru de Vaucresson et très apprécié des riverains, mérite l'attention bienveillante de tous. ■

Anne-Claire Gadenne

Une journée bénévole au Domaine national de Saint-Cloud

Vendredi 22 avril 2005, le parc de Saint-Cloud a été envahi par une horde de bénévoles ne demandant qu'à donner un peu de leur temps pour un chantier d'une journée.

Cette opération a été initiée par Unis-cités, une association de lutte contre l'exclusion qui offre aux jeunes de 18 à 25 ans la possibilité de s'investir dans un service volontaire de solidarité à plein-temps. Les jeunes viennent de tous les horizons sociaux, culturels et éducatifs, et Unis-Cités les oriente sur des projets qui servent les collectivités. Les volontaires s'enrichissent et se découvrent ainsi pendant 6 à 9 mois, c'est une belle expérience de brassage social et culturel.

L'entreprise Timberland programme chaque année 5 journées de bénévolat pour ses salariés, et c'est au cours de l'une d'entre elle que 50 personnes sont venues ce vendredi 22, en partenariat avec Unis-cités, travailler à des chantiers de dégagement de cheminements, de nettoyage hippomobile, de bûcheronnage... Ils ont été encadrés par le responsable du chantier d'insertion d'agents d'environnement en espaces boisés au Domaine national de Saint-Cloud, Vincent thomas, et par son adjoint, Michel Gallet, ainsi que par plusieurs personnes d'Unis-cités.

Résultat de la journée : 13 stères de bois ont été coupés et rangés, 200 mètres de cheminements ont été dégagés et une clairière ouverte, et 900 kilos de détritux ont été collectés avec la remorque hippomobile et à vélo !

Un repas réalisé par la Table de Cana, entreprise d'insertion des Hauts-de-Seine, a été offert le midi aux participants, et le trésorier d'Espaces, André Weil, est venu expliquer le fonctionnement et les objectifs de l'association. ■

Claire Dubos

Un élagage doux au Domaine national de Saint-Cloud

Les lundis 23 et 30 mai 2005, deux équipes d'élagueurs du centre horticole d'enseignement et de promotion (Chep) et le partenaire de formation du chantier école sont venus "toiletter" le platane d'orient (*Platanus orientalis*).

Cet arbre classé arbre remarquable par le Conseil général des Hauts-de-Seine se situe à proximité du mémorial La Fayette.

Du fait de son classement cet arbre ne peut pas être élagué n'importe comment et surtout par n'importe qui ! C'est pourquoi une équipe de professionnels est venue et a traité cet arbre avec tout le respect qui lui est dû.

À l'issue de leur intervention, tous les bois morts et les bois dangereux ont été retirés mais surtout cette intervention a été pour l'équipe d'agents d'environnement l'occasion de voir les différentes facettes du métier d'élagueur et également de rencontrer d'autres jeunes actuellement en formation au Chep ainsi ils ont pu échanger leurs expériences et leurs attentes sur leur futur métier. ■

Vincent Thomas

Chantiers jeunes

La difficile reconduction de l'aide du Conseil régional pour les chantiers d'insertion destinés aux jeunes

L'association Espaces, avec l'appui des réseaux Fnars et Chantier-école, s'est mobilisée en ce début d'année 2005 afin que la reconduction, nécessaire, des subventions aux chantiers d'insertion destinés aux jeunes peu qualifiés et en situation de grande exclusion sociale soit effective.

Plusieurs conseillers régionaux (Catherine Candelier, Lucile Schmid, François Kosciusko-Morizet) ont répondu à l'appel d'Espaces. Au mois de mai, le Conseil régional d'Ile-de-France a confirmé le maintien de cette aide, pour une année supplémentaire, pour les chantiers d'insertion ayant déjà bénéficié du soutien régional en 2004. C'est cependant un budget global en forte réduction (33 %) qui a été voté par les élus au mois de juillet 2005.

Le maintien de ce financement va cependant permettre à Espaces de renforcer la mission territoriale qu'elle met en œuvre et constitue un appui à l'encadrement des chantiers d'insertion concernés par cette aide. Il s'agit du chantier en espace boisé du Domaine national de Saint-Cloud et du chantier des berges de Seine qui permettent chaque année à 12 jeunes en situation de précarité de bénéficier d'un emploi, d'une formation et d'un accompagnement pendant un an.

Marie-Laure Meyer, conseillère régionale et maire-adjointe de Nanterre, a été chargée par le président du Conseil régional d'Ile-de-France d'une mission sur la politique d'insertion du Conseil régional. Espaces espère vivement que le Conseil régional se dote enfin d'une véritable politique en ce domaine. ■

Clotilde Hubert et Yann Fradin

Les nouveaux contrats aidés

Depuis le 1^{er} mai 2005, le CAE remplace les CES et CEC à Espaces.

Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) et le Contrat d'Avenir (CA) succèdent aux CES et CEC dans le cadre de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005.

Les Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) sont signés avec l'ANPE depuis le 1^{er} mai 2005.

C'est un contrat aidé à durée déterminée, de droit privé, d'au moins 6 mois et dont la durée ne peut excéder 24 mois. Il peut être renouvelé deux fois dans la limite des 24 mois, et la durée de renouvellement ne peut être inférieure à 6 mois.

Il concerne les personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi, à savoir, les demandeurs d'emploi inscrits ou non à l'ANPE, les jeunes à partir de l'âge de 16 ans, les personnes sous main de justice, les travailleurs handicapés, et les bénéficiaires du RMI, de l'ASS ou de l'API en général.

La durée hebdomadaire du travail est de 20 heures minimum jusqu'à 35 heures. Cette durée peut être inférieure à 20 heures si la situation de la personne embauchée le justifie.

Le bénéficiaire du CAE perçoit au minimum le SMIC horaire (7,61 €) multiplié par le nombre d'heures de travail effectué.

De plus, deux mois avant la fin de son contrat le salarié en CAE est convoqué à un entretien avec un conseiller ANPE pour faire le point sur sa situation au regard de l'accès à un emploi. À la suite de cet entretien, Espaces et l'ANPE décident si un renouvellement du contrat est nécessaire pour finaliser le parcours d'insertion du salarié.

Contrairement aux CES et CEC dont la gestion était assurée par la DDTEFP, la gestion des CAE est dorénavant confiée à l'ANPE en ce qui concerne l'agrément, l'embauche et le renouvellement.

Les Contrats d'Avenir (CA) se mettent lentement en place.

Le CA est un contrat de travail aidé à durée déterminée de 24 mois renouvelable pour une durée maximale de 12 mois supplémentaires, et jusqu'à 36 mois supplémentaires pour les plus de 50 ans. Mais des textes législatifs à venir s'orientent vers un CA qui, pour les chantiers d'insertion, pourrait avoir une durée égale ou inférieure à un an, sachant que l'on reste pour le moment dans le cadre de l'agrément ANPE de 24 mois.

Le CA concerne les bénéficiaires, depuis au moins 6 mois, du RMI (Revenu Minimum d'Insertion), de l'ASS (Allocation de Solidarité Spécifique) et de l'API (Allocation de Parent Isolé).

Le CA a une durée de 26 heures par semaine avec possibilité d'annualiser.

La loi confie la gestion du CA au Conseil général qui a décidé, pour les Hauts-de-Seine, de le confier soit à l'ANPE, ce qui facilitera le travail partenarial d'Espaces qui n'aura ainsi qu'un seul interlocuteur pour les deux types de contrats, soit à un regroupement de communes.

Tant que les CA ne sont pas mis en place, les personnes relevant des critères précis de ce contrat seront embauchées en CAE.

Espaces a décidé de maintenir pour ses salariés en CAE et CA une formation aux métiers des espaces verts faite par l'Idemu (Institut d'Écologie en milieu urbain) et un accompagnement social et professionnel effectué par Starter, et ce pour toute l'année 2005 le temps que le nouveau dispositif soit tout à fait mis en place.

En effet, on ne sait pas encore pour l'instant comment la formation sera financée. ■ CH

Le Plan d'action et de développement durable d'Espaces 2005-2007

Une réflexion de fond et un programme d'actions pour inventer les emplois durables du Val de Seine des prochaines années

En mai 2004, Espaces a été lauréate du 3^e appel à projet Agenda 21* du Ministère de l'Écologie et du développement durable : "Les outils et démarches en vue de la réalisation d'agendas 21 locaux". Le projet d'Espaces s'intitule : "Une participation à la co-construction de l'aménagement durable du Val de Seine, à travers une dynamique d'insertion sociale et professionnelle et la réhabilitation écologique des berges de Seine". Le territoire retenu pour cette étude-action correspond aux communes de Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Meudon et Sèvres avec qui Espaces a signé des conventions d'objectif et concerne par conséquent deux communautés d'agglomération : Val de Seine et Arc de Seine.

Outre le parrainage du ministère de l'Écologie et du développement durable, le projet Agenda 21 Espaces 2005-2007 bénéficie du soutien financier de la DIREN Ile-de-France et de la Caisse nationale des Caisses d'épargne. L'action, qui s'étalera sur trois ans a commencé en 2005 avec la réalisation d'une étude sur les caractéristiques sociales du territoire. Il s'agit de repérer les principaux acteurs impliqués dans le domaine, les structures clefs (CCAS, missions locales, antennes de la CAF, associations...), les actions et initiatives en cours, les points forts de ces interventions sociales et les éventuels points difficiles nécessitant une réponse collective ou de nouvelles coopérations interinstitutionnelles. La phase suivante, prévue pour 2006, consistera à réaliser un diagnostic environnemental du territoire. Enfin, la troisième et dernière phase programmée pour 2007 consistera à croiser les deux diagnostics (environnemental et social) afin de dégager quel pourrait être le potentiel de création d'activités et d'emplois "durables" du Val de Seine. Des recommandations d'action seront formalisées et différents guides méthodologiques seront publiés.

Dans ce contexte a eu lieu le 10 juin 2005 à la Sous-préfecture de Boulogne-Billancourt, sous la présidence de M. François Lamelot, Sous-préfet de Boulogne-Billancourt, le premier Comité de pilotage du programme d'actions Agenda 21 Espaces 2005-2007. Outre les partenaires et financeurs directs du projet (ministère de l'Écologie et du développement durable, DIREN Ile-de-France et Caisse nationale des Caisses d'Épargne), étaient également présents à cette rencontre des représentants des villes de Boulogne-Billancourt, Meudon et Sèvres, de la Communauté d'agglomération Val de Seine, de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, du Port Autonome de Paris, et de la SAEM Val de Seine Aménagement. Ce comité de pilotage a permis à Espaces de présenter l'ensemble du projet en mettant plus particulièrement l'accent sur la première phase en cours, l'étude des caractéristiques sociales du territoire. Les divers participants ont pu exprimer leurs attentes concernant ce volet social, ont suggéré des directions nouvelles et des améliorations et ont proposé un soutien méthodologique ou un appui technique bienvenu. Les participants ont adhéré à la démarche dont la finalité est, rappelons-le, d'identifier les futurs emplois du développement durable pour les années à venir et les conditions à réunir collectivement pour leur mise en œuvre.

La réalisation de ce projet de longue haleine a été confiée à Alexis Pasquet, chargé de mission à Espaces qui a notamment organisé avec l'association Starter les trois premières éditions des Petits-déjeuners des emplois du développement durable en Val de Seine (sur les emplois du BTP en mai 2004, sur les emplois de la mémoire en octobre 2004 et sur les métiers de l'eau en mai 2005). Cette mission concerne l'ensemble des activités d'Espaces qui seront toutes valorisées dans l'étude et elle demandera le concours et les conseils de chacun. En effet, les travaux menés dans le cadre de l'Agenda 21 embrassent le champ social dans sa complexité (insertion, formation, dispositifs d'aide à la recherche d'emploi, logement, accès aux soins, etc.) ainsi que plusieurs dimensions environnementales (espaces naturels urbains, gestion de l'eau, éducation à l'environnement, déplacements doux, biodiversité, etc.). Ce travail d'étude devra donc prendre en compte cette complexité sans toutefois prétendre à l'exhaustivité, le temps imparti ne le permettant pas.

On remarquera encore que si la proposition d'Agenda 21 d'Espaces a été retenue et a attiré l'attention des membres du jury de l'appel à projet, c'était parce que le projet d'Espaces s'appuyait sur le savoir-faire et l'expertise de l'association en matière d'écologie urbaine et d'insertion par l'activité économique. C'est en effet dans le couplage social/environnement qui font part égale que réside l'intérêt et l'originalité de cette étude. Car dans les démarches d'Agendas 21 locaux existantes, la dimension sociale passe trop souvent au second, voire au troisième plan au profit de l'environnement ou du développement économique. À travers le projet d'Espaces qui se veut innovant et qui s'étalera jusqu'à décembre 2007, il s'agira d'élaborer un projet de territoire en matière d'emploi qui prenne en compte les besoins du Val de Seine à propos des aménagements urbains, du cadre de vie, des espaces naturels et de loisirs, des services aux populations et de l'amélioration des conditions sociales des personnes les plus défavorisées.

À travers cette action prospective qui vise à encourager et développer des synergies entre les gestionnaires du territoire, entre les acteurs du social et de l'environnement, il s'agira également de renforcer les liens entre Espaces et ses partenaires pour apporter notre regard et nos propositions sur la façon de construire une ville où solidarité, cadre de vie et développement économique convergeront pour inventer collectivement et co-construire des modes d'habiter durables où les générations futures pourront s'épanouir.

■ Alexis Pasquet

* Le "21" accolé à Agenda 21 fait référence au *xx^e* siècle. Historiquement, l'Agenda 21 est un programme d'actions signé par 150 chefs d'état à la conférence internationale de Rio de 1992. Ce programme propose un ensemble de recommandations concrètes visant à concilier trois "piliers" : le respect de l'environnement, la dimension sociale et le développement économique. L'Agenda 21 local est quant à lui une déclinaison du principe à l'échelle d'un territoire ou d'une collectivité locale en insistant notamment sur la participation des habitants et la gouvernance. En France, plusieurs dizaines de villes et collectivités sont déjà engagées dans une démarche d'agenda 21 local. Dans les Hauts-de-Seine on notera que plusieurs partenaires d'Espaces sont engagés dans un tel processus : le conseil général des Hauts-de-Seine, la Ville d'Issy-les-Moulineaux et la Ville de Boulogne-Billancourt qui travaille sur un agenda 21 pour le 8^e quartier qui verra le jour sur les anciens terrains Renault.

L'accueil des travailleurs handicapés dans les chantiers d'insertion d'Espaces

Après une rupture de conventionnement pour l'année 2004 qui a limité l'accueil des travailleurs handicapés au sein de ses chantiers d'insertion, l'association Espaces et l'Association de gestion des fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés (Agefiph) ont signé une nouvelle convention pour 2005.

Pour 2006, Espaces souhaite vivement pouvoir s'engager sur la durée à travers une convention pluriannuelle qui permettrait de faciliter le travail partenarial mis en place avec les organismes spécialisés tels que Les Résonances, Areph-Cap emploi, Trait-d'Union... ■ CH

En partenariat avec l'ARHYME

Lundi 13 juin 2005, premiers travaux de réhabilitation des rigoles du réseau hydraulique de la Forêt de Meudon.

Dans L'écho-cantonnier n° 20, nous avons évoqué le réseau hydraulique qui alimentait autrefois des bassins et jets d'eau du domaine royal de Meudon. Il en reste des vestiges importants dans la forêt de Meudon, sous la forme d'un réseau de rigoles et d'ouvrages divers, ponts, ponceaux, aqueducs.

Outre son intérêt patrimonial, le réseau pourrait fournir un peu d'eau pluviale non polluée à l'étang de Villebon.

C'est pourquoi Espaces s'est associée à l'association Arhyme pour travailler sur le sujet. Les bénévoles du projet "Vivent les étangs de Meudon" ont mis l'hiver à profit pour évaluer l'état du réseau de rigoles subsistant en forêt et consigner leurs observations sur des cartes IGN au 1/5 000^e. Ils ont constaté au passage, qu'en dépit d'une pluviométrie déficitaire par rapport à la moyenne, de nombreuses rigoles étaient remplies d'eau, ce qui donne de l'espoir par rapport au volet d'alimentation de l'étang de Villebon.

Mais en ce 13 juin au matin le temps était venu de passer à l'action.

Munis des autorisations nécessaires de l'Office national des forêts (ONF) et du Service départemental de l'architecture et du patrimoine, les adhérents d'Arhyme et d'Espaces se sont attelés à la tâche de réhabiliter quelques portions de rigoles.

Sans entretien depuis environ 200 ans, les fossés ont en général conservé leur profil, mais sont partiellement comblés par les débris végétaux qui s'y décomposent. De surcroît, près des allées, des gravats et des débris divers ont pu être déposés. C'est précisément le cas près du pont de la fosse Renault où nous avons commencé nos travaux. La présence de gravats mélangés à d'autres débris comme des sacs plastiques et des débris de verre ralentit le travail en nous obligeant à effectuer un tri assez fin, pas question en effet de rejeter en forêt des produits non dégradables ou dangereux comme des morceaux de verre.

La matinée s'est terminée par un pique-nique convivial sur place. Le travail reprendra tous les 15 jours, au pas lent mais opiniâtre des bénévoles.

■ André Berland

Sortie crapauds

Cette année 2005, j'ai eu l'occasion d'aller observer les batraciens dans le cadre de nos activités, André Berland nous ayant suggéré que ce serait bien d'aller autour des étangs de Meudon et Villebon, le soir, à la nuit tombée, vers 21 heures et de noter notre étude.

Philippe Pinet et moi étions binômes et notre jour d'observation se trouvait être le vendredi ; le 18 mars nous voilà partis selon un parcours établi par André et nous devions annoter des feuilles préétablies, pour faire le comptage des batraciens vivants : mâles et femelles et aussi des batraciens morts (la chance voulut que nous commencions un vendredi, jour de fermeture de la route des étangs) et comme cela nous a plu, nous avons continué samedi 19 mars, le dimanche 20 mars, Eric-Franck s'est joint à nous et « cerise sur le gâteau », André et sa fille Marion sont venus aussi (ce qui n'était pas une évidence, car André « avait pris froid »).

Le mercredi 23 mars, ce sont 10 personnes, tant des bénévoles que des permanents d'Espace qui sont venus observer et compter aux étangs de Meudon mais aussi à l'étang d'Ursine à Chaville, chaque personne ou groupe, selon la clarté qu'offraient les lampes, me donnait les chiffres des batraciens vus, seul ou à 2, sur les chemins ou dans les étangs, (un petit verre amical a animé cette belle sortie).

Le premier soir Philippe et moi étions des débutants, nous confondions mâles et femelles, les lampes pour nous éclairer étaient défaillantes, mais nous faisons de notre mieux ; le lendemain, les observations étaient plus précises, Philippe s'étant renseigné sur internet. Le dimanche, mon mari tenait la lampe et je pouvais mieux écrire ce que nous voyions et pour la connaissance, nous avons André qui nous faisait partager ses acquis et ce fut encore mieux.

Finalement, mon mari ne voulut pas rater la soirée du mercredi suivant et sans avoir dîné (comme d'autres), il n'aurait pas voulu rater cette sortie amicale où nous avons pu et nous promener et parfaire nos connaissances, car à Chaville nous avons fait connaissance avec des habitués de ce spectacle magnifique.

De voir ces batraciens faire autant d'efforts pour se reproduire et donner la vie à de futurs crapeteils, c'est magique et c'est une belle leçon de la nature. Les femelles portent sur leur dos un ou plusieurs mâles et cheminent pour arriver dans leur étang. C'est un étrange spectacle et il faut faire attention à ne pas marcher sur eux.

J'espère que l'année prochaine nous serons à même de pouvoir revenir les observer.

Pour le comptage, on pourra se reporter au document établi par André selon les données faites par tous les participants du 15 au 27 mars 2005, disponible auprès du groupe « Vivent les étangs ».

■ Marie-Noëlle Patton

Point sur le chantier d'insertion de la Petite ceinture ferroviaire d'Auteuil à Paris XVI^e

Suite à l'interruption fin juin 2004 du chantier d'insertion mené par l'association Espaces sur le site de la Petite ceinture d'Auteuil aucune solution à la reprise de cette activité n'a été trouvée.

La fin de notre partenariat avec la SNCF et RFF fait suite à la non reconduction de la convention cadre SNCF/RFF/Conseil régional d'Ile-de-France qui s'attachait à la qualité paysagère des voies ferrées franciliennes. Aucun accord de partenariat n'a pu aboutir entre l'association Espaces et les entreprises ferroviaires malgré de nombreuses sollicitations et un travail commun entre Espaces et l'Etablissement proche banlieue de la Direction Paris Saint-Lazare dont dépend ce tronçon de voie désaffectée. Néanmoins, à la demande d'Espaces, une autorisation d'intervention à titre gracieux afin de maintenir en état d'origine le site a été délivrée en date du 31 mars 2005 par le Directeur de l'Etablissement proche banlieue précédemment cité. L'absence de financement de ces interventions n'a cependant pas permis un investissement important de l'équipe chantier en charge de ce type de mission. Comme pour la préparation de la Fête des jardins de Paris en septembre 2004 le travail bénévole de l'équipe se limite au nettoyage et à l'entretien du cheminement. Les derniers mois ont, par contre, été l'occasion de travailler concrètement avec la Mairie de Paris sur le projet de chantier d'insertion que souhaitent réaliser l'association Espaces et la Ville sur ce site et sur une partie des berges du Bois de Boulogne. La Ville de Paris, qui devrait se rendre acquéreur du site de la Petite ceinture d'Auteuil auprès de RFF, souhaite poursuivre l'action d'insertion des Parisiens en difficultés tout en ouvrant le tronçon au public et en préservant sa dimension naturelle. Nous sommes actuellement en phase de finalisation de la rédaction du dossier technique qui sera soumis au Service d'aménagement opérationnel et aux circonscriptions (divisions territoriales) Centre/Ouest et Bois de Boulogne de la Direction des parcs, jardins et espaces verts (DPJEV) de la Ville de Paris fin septembre 2005. Parallèlement nous étudions avec divers services de la DPJEV et le cabinet d'Yves Contassot, Adjoint au Maire chargé de l'environnement, les modalités de contractualisation. Une équipe chargée de l'entretien et de la gestion différenciée des berges du Bois de Boulogne (entre le pont de Suresnes et le pont de Puteaux) et de la Petite ceinture d'Auteuil pourrait ainsi voir le jour avant la fin de l'année 2005. ■

Alexandre Wolff

Chantiers d'insertion de la Petite ceinture ferroviaire des XIV^e et XV^e arrondissements de Paris avec Chantier-Ecole

Le projet coordonné par l'association Chantier-Ecole et la mission Solidarité de la SNCF est en phase finale précédant la phase opérationnelle. L'entrée en jeu de Réseau Ferré de France début 2005 a permis de réunir l'ensemble des partenaires autour d'un l'objectif commun : créer des emplois d'insertion tout en améliorant l'état de la Petite ceinture ferroviaire autour de Paris. Les objectifs de ces opérations sont bien entendus l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté via l'activité économique et la formation mais aussi l'amélioration du cadre de vie autour de ces espaces en partie désaffectés. L'ensemble des projets portés par des associations d'insertion franciliennes consistent à proposer des emplois et une formation dans les métiers des espaces verts et naturels adaptés aux caractéristiques particulières de la Petite ceinture ferroviaire parisienne, véritable corridor écologique dans Paris intra-muros. Un projet complémentaire vise à la réalisation de fresques décoratives sur certains murs afin d'offrir des emplois dans le domaine de la décoration et de la peinture. Ces divers chantiers proposeront en tout une cinquantaine d'emplois d'insertions dont sept à Espaces.

Plusieurs comités de pilotage ont réuni les acteurs associés à ce projet ambitieux : RFF, la SNCF – la Mission Solidarité et les EVEN, services en charge des tronçons concernés –, Chantier Ecole, la Ville et le Conseil général de Paris, la Région Ile-de-France, la Préfecture de Paris, l'ANPE, la DDTEFP de Paris, la DDASS de Paris, et les six opérateurs associatifs dont fait partie l'association Espaces. Ces rencontres institutionnelles ainsi que les nombreuses réunions de travail entre opérateurs associatifs, professionnels de l'insertion par l'activité économique, ont abouti à l'élaboration d'une démarche intéressante sur une grande partie de la Petite ceinture. La mutualisation des actions, qu'elle soit entre deux opérateurs ou à l'échelle des six opérateurs et de l'ensemble du projet, a guidé les réflexions afin d'améliorer au maximum l'offre et la qualité des emplois d'insertion qui seront proposés. Quelques incertitudes financières restent encore à lever notamment en ce qui concerne le financement des formations qui sont envisagées mais le calendrier qui a été fixé devrait être respecté. Ainsi, le comité de pilotage de finalisation est fixé au 21 septembre 2005 et l'instruction des dossiers en Commission départementale d'insertion par l'activité économique (CDIAE) aura vraisemblablement lieu à l'autonomie 2005. Un démarrage des chantiers d'insertion avant la fin 2005 est envisagé pour une durée de trois ans. ■

AW



Projet de chantier d'insertion sur ce tronçon de la Petite ceinture.

Le nouveau jardin des 5 sens du Bas-Meudon

Après le succès remporté par le jardin des sens conçu par l'association Espaces pour la Foire de Paris, qui s'est déroulée du 29 avril au 9 mai 2004, en partenariat avec la société d'Hom Production et Gaz de France, Gaz de France a décidé de poursuivre le soutien du projet de réimplantation du jardin sur un nouveau site afin qu'il poursuive sa vie.

Au-delà de la valorisation du patrimoine écologique existant sur les berges du Bas-Meudon, ce projet d'intégration d'un jardin des 5 sens dans ces friches urbaines a pour but de sensibiliser le grand public au monde végétal.

Le jardin est ouvert : les riverains, les promeneurs et les habitués des berges du Bas-Meudon pourront évoluer librement dans cet espace de couleurs, de parfums et de textures.

Des animations éducatives pourront également y être développées, entre autres, par les jeunes de la Maison des bords de Seine. Les différentes activités pourront être :

- L'identification des goûts,
- La découverte et la reconnaissance des plantes aromatiques,
- La découverte des sons d'insectes,
- La découverte et l'identification des couleurs de la nature.

Espaces ayant signé la charte régionale de biodiversité, un choix méticuleux est effectué quant à la sélection des espèces végétales afin que celles-ci s'intègrent bien au site.

La gestion différenciée pourrait aussi s'appeler "entretien écologique". Elle s'inscrit dans une optique de développement durable, dont l'un des volets vise l'accueil de la nature en ville.

Situé sur les bords de Seine du Bas-Meudon, un lieu de nature et de découvertes visuelles, odorantes... à visiter !

La gestion différenciée est assimilable, en milieu urbanisé, à la gestion et l'entretien des milieux naturels. Il s'agit de favoriser la diversité de la faune et de la flore indigènes au site et à la région, et de restaurer la chaîne écologique.

C'est sur les friches situées entre la Seine et la route de Vaugirard, au bas de la route des Gardes, empruntée naguère par la Garde française se rendant à pied des Tuileries à Versailles, que l'association Espaces et Gaz de France ont décidé de réimplanter le jardin éphémère des 5 sens.

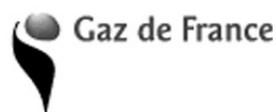
La réalisation de ce jardin est le résultat d'une grande entraide entre les équipes Bords de Seine, Chantier et Jardins qui se sont succédé durant des semaines pour accomplir les travaux suivants :

- éclaircissement de la friche
- taille légère de la végétation existante
- tressage de saules entourant le jardin
- réalisation de jardinières en branches de châtaigniers tressées
- plantations
- réalisation d'une marre des sens : creusement, pause de la bâche, plantation et mise en eau
- mise en sécurité de la marre

Grâce au travail des équipes et au soutien de nos partenaires, ce jardin aux senteurs multiples et aux couleurs changeantes est aujourd'hui ouvert au public et aux usagers des berges. ■

Sophie Broussaud

Les partenaires du projet



L'inauguration du jardin des sens

C'est sous un soleil de plomb qu'a eu lieu, le jeudi 26 mai 2005, l'inauguration du jardin éphémère des 5 sens.

Le jardin a été inauguré par les discours de : Hervé Marseille, maire de Meudon et vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine, Patrick Pelle, directeur de Gaz de France Réseau Transport Région Val de Seine, Michel Garin, président d'Espaces, Claude Bonvarlet, responsable d'activités nouvelles à Espaces. Bien d'autres personnalités sont venues...

Tout a heureusement été fini à temps ! Et les nombreuses personnes invitées, après avoir fait le tour du jardin dans ses moindres détails, ont été ravies et fortement impressionnées par le travail réalisé par les équipes d'éco-cantonniers : l'équipe chantier, les équipes berges de Seine rive droite et rive gauche, les jardiniers du jardin solidaire de Clamart et des Jardins de l'espoir de Meudon-la-Forêt.

En effet, il n'a pas été facile d'intégrer la création d'un jardin éphémère "artificiel" au sein d'une friche gérée en gestion différenciée, ni de coordonner toutes ces équipes ! Pari réussi ! Le mélange subtil entre "artificiel" et "naturel" a tenu toutes ces promesses.

Espérons que, dans un avenir proche, tous les riverains, promeneurs et curieux, pourront encore profiter quelque temps de ce bel endroit original et agréable, à parcourir... ■

Vincent Vallet



Lors de l'inauguration, en présence d'Hervé Marseille, maire de Meudon, de Michel Garin, président d'Espaces, et de plusieurs représentants de Gaz de France, Michel Schneider, président de la Société d'archéologie et d'histoire de Sèvres, présente les découvertes archéologiques de la Cristallerie de Sèvres (voir page 21) faites sur le chantier.

Pose du panneau à l'entrée du Jardin des 5 sens.



Des nouvelles fraîches du Jardin des 5 sens

Ce n'est pas de trop, par ces périodes de fortes chaleurs...

Et bien oui, nous voilà à l'été et, un mois après son inauguration, le jardin des 5 sens fait le plein de visiteurs. Après une délicate reprise des végétaux, des fleurs plantées dans les bacs tressés, l'arrosage obstiné des éco-cantonniers a porté ses fruits.

Le résultat est là : toutes les plantes se sont bien adaptées et ont fleuri, ou sont sur le point de fleurir pour notre plus grand bonheur.

Ainsi azalée, buis, fraisier, érable du japon, capucine, spirée, choisia, genêt, sauge, thym et bien d'autres encore nous remplissent les yeux de mille couleurs et les narines de mille odeurs douces et délicates.

De plus, nous avons l'agréable surprise d'avoir depuis peu un nouvel hôte dans la mare. Et oui, une jolie grenouille reine est venue y installer ses quartiers d'été.

Espérons que la collaboration avec ses voisines libellules se passera bien. ■
VV

L'intégration des espaces naturels sensibles dans un espace public se fait en douceur

Depuis la création d'Espaces, les chantiers d'insertion ne se sont jamais interrompus dans l'île Saint-Germain. Malgré le départ de l'équipe du parc de l'île Saint-Germain en 2000, la convention avec le Conseil général des Hauts-de-Seine a été renouvelée sur d'autres sites et continue sur le même élan en suivant le même principe de base qui est la gestion différenciée.

En 2000, la convention avec la Ville d'Issy-les-Moulineaux a été élargie pour gérer les berges de la partie habitée de l'île Saint-Germain, ce qui a amené à créer d'autres postes : un encadrant technique avec une nouvelle équipe, qui interviennent pour l'entretien des berges de l'île et notamment la promenade Constant Pape.

L'équipe s'est mise au travail avec l'idée de laisser la faune et la flore se propager, en ayant des projets d'entretien bien définis et minutieux : ne pas laisser de débordement de fleurs sauvages, ni de branches gênant le public, ni d'orties à proximité des allées ; les abords des passages fréquentés sont débroussaillés régulièrement pour rendre l'espace public agréable.

Le passage de l'ancienne à la gestion actuelle du site s'est fait progressivement et sans problème avec les partenaires. Les riverains sont contents et se plaisent dans l'île, la gestion leur convient, il n'y a eu aucune réclamation.

L'encadrant, qui gère en même temps le chantier des berges de Seine de la rive gauche (Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres), conjugue et mixe deux gestions : "horticole" avec entretien classique (désherbage, nettoyage des abords des écoles et crèches, ce qui a conduit à créer un mini-potager devant une crèche) sur certaines parties du site proches du public ; à l'intérieur du site, la gestion est "différenciée" pour créer un écosystème en zone urbaine. La cohabitation de ces deux gestions est possible et répond aux attentes des partenaires financiers. La convention est donc régulièrement renouvelée sur le site avec les mêmes principes de gestion et un élargissement du chantier. ■

Hassen Lahmar

Quelle est la fréquentation du chemin de halage ?

Nous n'avons pas d'idée précise sur le nombre de personnes fréquentant les berges ! Et pourtant, le chemin de halage est prisé par les habitants fluviaux certes, mais aussi par des promeneurs, des joggeurs, des vélocipédistes, des papas et des mamans avec leur poussette... et bien sûr par les éco-cantonniers.

Afin de préciser le nombre de personnes fréquentant le chemin de halage à Meudon, Espaces a posé un éco-compteur juste en amont du pont Daydé !

Mais qu'est-ce qu'un éco-compteur ?



Il s'agit d'un dispositif comprenant 2 parties : une cellule pyro-électrique qui perçoit les différences de température et un boîtier-compteur qui enregistre les signaux émis par la cellule à chaque fois qu'un individu passe devant. Pour affiner les données, il a fallu réduire le flux des promeneurs en ins-

tallant une barrière. En rétrécissant le passage à 85 cm devant la cellule, nous évitons l'effet de masquage de deux personnes marchant de front.

Dans un premier temps, nous avons prévu 2 relevés d'éco-compteur par semaine : un relevé le lundi matin et un autre le vendredi soir afin d'estimer la fréquentation en semaine et la fréquentation le week-end.

Les premiers résultats

Les semaines où la barrière est restée intacte, nous avons constaté une fréquentation de 700 passages en moyenne en semaine et de 500 à 600 passages le week-end. Le week-end de Pâques s'est avéré particulièrement fréquenté avec 916 passages entre le vendredi soir et le mardi matin malgré un temps plutôt maussade. Bien sûr, plus nous approchons des beaux jours plus le chemin de halage est fréquenté...

L'implantation difficile du système

La barrière et l'éco-compteur ont été posés le vendredi 11 mars par une équipe d'Espaces. Jusqu'à présent les résultats sont biaisés pour cause de vandalisme. En effet, dès le lundi 14 mars nous avons retrouvé la barrière ouverte, la charnière cassée et le cadenas disparu. Apparemment la pose de cette barrière n'a pas plu à tout le monde même si elle n'enlève pas le passage des vélos, seuls véhicules autorisés sur le chemin de halage !

Les semaines suivantes nous avons plusieurs fois retrouvé le cadenas cassé. Nous avons donc mis au point un système de barrière plus solide et laissant la possibilité aux riverains de l'ouvrir si besoin et de la refermer sans difficulté.

Si le système de comptage reste intact, nous allons pouvoir affiner les données. En effet, il pourrait être intéressant de faire un relevé par jour durant une certaine période ou bien coupler les données avec la météo. Un comptage manuel, de visu pourrait permettre de déterminer plus précisément quels sont les usagers des berges ! ■

Marie-Aimée Bariéty

Des berges végétales : tout est encore possible pour le Val de Seine

Suite aux expériences de la roselière et de la berge végétale d'Issy-les-Moulineaux, Espaces a tenu à renouveler et poursuivre ces travaux d'application de techniques végétales dans le maintien et l'aménagement des berges de Seine.

Après avoir étudié et observé plusieurs zones nécessitant une intervention et permettant l'application des techniques de génie végétal, l'équipe technique d'Espaces a isolé deux secteurs de berges prioritaires. Les deux sites sont situés sur les berges de l'île Saint-Germain, côté petit bras.



Même si les causes étaient différentes sur chacun des sites, c'est une problématique érosive qui était visée et qui devait être rapidement solutionnée.

En suivant les démarches de base du génie végétal, le premier site a été traité en y appliquant une fascine de saules vivants en pied de

berge puis en réalisant un terrassement du talus de berge agrémenté de boutures de saules dans sa partie inférieure et de *Carex pendula* et *riparia* dans sa partie médiane et supérieure. La réalisation de ces travaux, prenant en compte l'ensemble du milieu et de ses surfaces, marque l'émergence d'une nouvelle vision dans l'aménagement des berges définie comme génie écologique et se différenciant du génie végétal traitant uniquement une partie du milieu et une problématique unique.

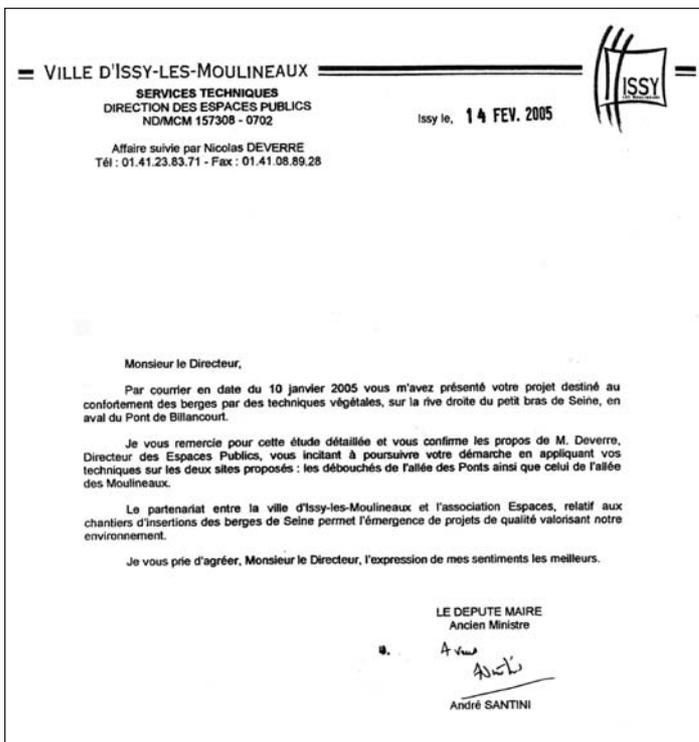
Sur le deuxième site, les contraintes ne permettaient pas le traitement du talus dans sa totalité. C'est donc, et compte tenu des espèces déjà présentes sur la zone, une fascine d'hélophytes qui a été réalisée. Après avoir disposé une fascine en châtaignier mort et formé une terrasse légèrement supérieure à la lame d'eau des plantations de *Phragmites communis* et de *Juncus effusus* ont été effectuées.

A l'heure actuelle, le premier des deux sites est en pleine croissance et laisse présager des résultats positifs et encourageants. Par contre le deuxième site subit des dégâts et dégradations du fait de son utilisation comme place de pêche et de lieu d'amarrage sauvage pour les bateaux.

Ces travaux ajoutés à ceux réalisés cette année à Boulogne-Billancourt nous laissent à rêver à la possibilité d'extension du génie végétal dans l'aménagement des berges du Val de Seine. Le retour à des berges diversifiées et végétales ne sera pas aisé mais il est encore possible.

Ces travaux novateurs, dans le Val de Seine, n'auraient aucunement été possibles sans l'appui des services techniques de la ville d'Issy-les-Moulineaux et de celui de Monsieur le député Maire d'Issy-les-Moulineaux. ■

Sébastien BLOT



Aménagement des berges de l'île Monsieur : le Conseil général consulte Espaces

Fin mars, le Conseil général des Hauts-de-Seine a demandé à Espaces un avis sur le pré-programme d'aménagement des berges de l'île Monsieur.

Espaces entretient ce site depuis 10 ans ; l'association a notamment permis la réouverture du chemin de halage et sa redécouverte par le public, dans le respect de la végétation spontanée. Espaces assure également une mission de veille écologique sur le terrain dans le cadre de la convention relative aux espaces naturels sensibles passée avec le Conseil général des Hauts-de-Seine ; elle a fourni un inventaire de la flore qui a révélé la présence de plantes rares à protéger.

Réunion des adhérents

Les adhérents d'Espaces, réunis autour du pré-programme avec les permanents de l'as-

sociation, ont manifesté un vif intérêt pour le site, que ce soit à titre de riverains (Sévriens, Meudonnais, Clodoaldiens), d'habitants fluviaux installés sur la berge ou d'ancien éco-cantonnier ayant contribué à la reconquête de la berge il y a quelques années. Tous ont regretté de ne pas avoir plus de précisions concernant l'articulation entre le projet de parc nautique et de loisirs en cours de réalisation et le programme d'aménagement des berges et leurs limites géographiques respectives ; certains auraient souhaité avoir plus de temps pour s'informer avant de réagir.

L'avis qui a résulté de la réflexion des adhérents et des permanents met en avant les quatre points principaux suivants :

- **la nécessité de protéger la végétation existante** des risques de dégradation et disparition dus aux travaux d'aménagement, notamment ceux de la "plage" et de l'amenée des réseaux aux bateaux-logements. À ce titre, **Espaces a demandé qu'une étude d'impact soit effectuée** afin d'évaluer les dommages potentiels et les mesures de protection et/ou de transplantation à mettre en œuvre.
- **la nécessité de prévoir dans le pré-programme les articulations et connexions** (paysagères, fonctionnelles) à effectuer entre l'île (plage, parkings, accès transversaux et promenade haute) et le chemin de halage et les berges, et en particulier la liaison du chemin de halage avec la pointe aval de l'île et, au-delà, le parc de Saint-Cloud.
- **la nécessité de requalifier les berges dans leur rôle vis-à-vis du fonctionnement écologique du fleuve** ; il faudrait ainsi prévoir un écartement des bateaux-logements de la berge pour permettre à celle-ci une mise en lumière propice au bon développement d'une végétation spécifique et faciliter son entretien.
- **le souhait de l'association que cet aménagement génère des emplois d'insertion** dans le cadre des chantiers d'Espaces, qui pourraient prendre en charge la plantation, le déplacement éventuel et l'entretien de la végétation.

Lors de la réunion de clôture de la phase de concertation menée autour du projet de Schéma de gestion des berges le lundi 6 juin, le Conseil général a annoncé que l'aménagement des berges de l'île Monsieur serait réalisé en 2006-2007 et que le projet fera l'objet d'une enquête publique dans le cadre de la loi sur l'eau début juillet. Les principes structurants du projet sont désormais fixés : réaménagement de la promenade basse avec les accès aux bateaux logements en situation régulière, de la promenade haute sur l'emprise actuelle des voies du tram T2 (qui sera dévié le long de la route), gestion différenciée des espaces naturels, création d'une nouvelle entrée du parc de Saint-Cloud face à la pointe nord de l'île Monsieur pour assurer la continuité piétonne et cycliste par le bas-parc avec la traversée de la route sécurisée par des feux de circulation...

Espérons que ces aménagements préserveront effectivement le patrimoine naturel existant et que les berges contribueront ainsi à rétablir la dynamique écologique du site.

Bernard Viel, directeur général adjoint du Conseil général des Hauts-de-Seine a écrit à Espaces le 4 juillet 2005 l'intention de confier à l'association les travaux de nettoyage de la végétation et les plantations. C'est une bonne nouvelle. ■ **Anne-Claire Gadenne**

L'île Monsieur est pavée de bonnes intentions...

Les premiers coups de pelleuses du chantier de démolition de l'île Monsieur ont démarré le 13 mars à l'heure où la végétation sort de sa gangue hivernale. Aujourd'hui c'est déjà de l'histoire ancienne les quelques 40 000 m² de dalle en béton de l'ancienne plateforme multimodale de Renault ont été réduits en sucre. La végétation a connu un sort moins glorieux et terminé dans une fosse où des arbres entiers ont été brûlés, ironie du sort, à quelques mètres d'une fosse (rebouchée depuis) qui avait la nappe d'accompagnement de la Seine et s'était malgré, la pollution visible, très rapidement végétalisée et rejointe par les oiseaux (phot dans L'écho-cantonnier n° 16, novembre 2003). Voilà tout ce qui reste du projet de protection de la végétation pendant la phase travaux est-on tenté de dire.

Dans un article consacré à l'île Monsieur (n° 16), nous concluons : "Sur une idée innovante, Espaces a proposé au Syndicat pour les activités nautiques, sportives et de loisirs du Val de Seine un chantier pendant la phase de travaux. Le programme comporte la protection de la végétation pendant le chantier permettant la création d'une pépinière botanique et par conséquent la mise en culture des espèces végétales du site pour leur réimplantation future. Ce travail serait réalisé dans le cadre des actions d'insertion d'Espaces. Ces actions permettraient d'accompagner la démarche de HQE du projet sur le plan du renforcement du milieu naturel".

Suite à cet article, des réunions de présentation du projet aux associations se sont succédé pendant les années 2003 et 2004. Mais le Syndicat mixte n'a pas donné suite malgré plusieurs relances.

Nous avons espéré monter un chantier d'insertion afin de pouvoir créer de nouveaux emplois et pérenniser le plus largement possible la faune et la flore du site en cultivant les espèces les plus intéressantes dans le cadre d'une pépinière botanique, en prenant des dispositions pour stocker les fanes de végétation avec son entomofaune pour pouvoir



Rosettes d'orchis bouc dans les châssis des services techniques de la mairie de Sèvres, mars 2005.

l'ensemencer sur les nouveaux aménagements... Ce manque d'intérêt de la part du maître d'ouvrage est dommageable malgré son intérêt affiché dans le permis de construire adressé au Ministère de l'écologie concernant ce site classé.

Mars 2005, les travaux de démolition avancent à pas de géant. Nous contactons le cabinet 2AD, lauréat du projet et architecte mandataire, pour avoir des précisions sur les mesures retenues pour pérenniser les milieux naturels du

site ? Il nous est répondu que les informations communiquées par Espaces ont été transmises au Syndicat mixte du Val de Seine à travers le dossier de demande de permis de construire. Dans la notice "Présentation des préconisations sur la qualité environnementale du projet" on retrouve comme information "Des poches végétales seront protégées pour récupérer des graines de plantations locales". 2AD nous conseille de prendre contact avec le service urbanisme de la Ville de Sèvres. Il nous est

confirmé que seules deux poches de végétation seront clôturées et que le reste sera détruit (Notamment les pelouses à orchidées car de toute façon des bâtiments vont être construits dessus). Ces personnes ont visiblement compris tout l'intérêt de ce que nous souhaitons faire...

Sur nos recommandations, Gérard Choulot responsable du service espaces verts de la même commune avait manifesté un vif intérêt pour tenter une transplantation d'une partie des pieds de la station d'orchidées. Lors de ma visite aux services techniques, j'ai relevé la présence d'une dizaine de pieds des deux espèces. Des sables ferroviaires susceptibles de contenir des semences d'œillet prolifère ont également été transférés, sans résultats visibles de reprise des espèces particulièrement intéressante, notamment "l'œillet prolifère". Il reste à définir les modalités de réimplantation dans le nouveau projet.

Aujourd'hui, il est cependant encore possible de clôturer les rares lambeaux de végétation qui gisent sur le site, de mieux protéger les deux parcelles qui l'ont été. Le bureau d'étude estime qu'un remblai de 50 cm de terre végétale suffira à isoler les plantations du milieu naturel souterrain fortement pollué par les activités industrielles. Pour ce qui nous concerne, pour éviter que le peu de végétation restant soit enseveli définitivement, nous suggérons que les parcelles restantes ne soient pas remblayées. Le maintien de petits habitats témoins permettrait à la faune et à la flore de se propager sur la terre franchement apportée. Une proposition allant dans ce sens a été envoyée à Icade G3A, le maître d'ouvrage délégué.



Orchis bouc sur une pelouse marseuse plantée de marronnier d'Inde, île Monsieur 1999.

Espaces s'informe de l'évolution du chantier en participant aux différentes réunions de chantier sur le site mais nous aimerions être davantage acteur de l'avenir de l'île en participant aux aménagements pourvu qu'ils respectent l'intégrité écologique du site, et crée des emplois locaux, notamment pour des personnes en situation d'exclusion. ■

Bruno Macé

Les pigeonniers de Clamart

Le pigeon de Paris, qui fait partie du genre *Columba livia*, est un des descendants directs du pigeon biset, ancêtre commun de tous les pigeons domestiques. De nos jours le pigeon domestique n'est guère utile pour l'agriculture et il est repassé à un état semi-sauvage, envahissant ainsi les villes du fait de sa forte prolifération.

La volonté de la Ville de Clamart étant de proscrire tout moyen barbare tel que l'élimination physique, les filets de protection, les pics... la Ville a installé trois pigeonniers et en a confié l'entretien à l'association Espaces pour l'année 2005.

Les pigeons se multiplient en toute logique dans les lieux où des gens leur donnent à manger, ou bien là où des déchets sont accessibles.



Ces lieux sont aussi adoptés comme site de nidification, d'où l'idée, pour attirer ces oiseaux ailleurs, de leur offrir un grand pigeonnier bien approvisionné en graines et en eau.

Les pigeonniers de Clamart sont bien fréquentés et une partie des œufs retirée régulièrement permet de limiter les naissances.

La nourriture saine et l'eau propre ont un impact sur leur santé et sur leurs fientes.

L'installation de pigeonniers est efficace à 100 % à condition que les pigeons ne soient pas nourris ailleurs que dans le pigeonnier. Pour cela, l'équipe du Jardin solidaire de Clamart sensibilise les riverains des quartiers où sont situés les pigeonniers afin de faire prendre conscience à la population des atouts d'un pigeonnier pour les hommes et les oiseaux.

En abritant 250 oiseaux, un pigeonnier empêche la naissance de 1 200 pigeons par an.

Un pigeonnier ne capte la population d'oiseaux que dans un périmètre de 500 mètres.

Le pigeonnier permet de :

- Réduire la population par l'élimination des œufs.
- Déplacer les colonies qui ainsi ne saliraient plus les bâtiments et monuments.
- Surveiller l'état sanitaire des oiseaux.
- Limiter le nourrissage incontrôlé en éduquant les citoyens et en leur montrant la bonne volonté des pouvoirs publics pour obtenir une population plus réduite et saine.



Isabelle Trinité, animatrice-encadrante d'Espaces, explique aux enfants la vie des pigeons.

Il est difficile d'installer dans une ville suffisamment de pigeonniers pour tous les pigeons urbains mais, à l'image de la Ville de Clamart qui en a installé trois, en construire un ou plusieurs par ville permet de réduire de façon intéressante les nuisances causées par ces oiseaux. ■

Sophie Broussaud

Contact : Isabelle Trinité, 06 84 79 80 17

15 rue Danton, 92140 Clamart

Horaires d'ouverture du Jardin solidaire :

- En période estivale

Du mardi au samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

- Tout au long de l'année

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Le jardin solidaire de Clamart entre dans sa 2^e année avec l'appui de la Ville

Dans le cadre du projet de création d'un jardin solidaire sur des parcelles de terrain appartenant à la ville, situées du 9 au 17 rue Danton à Clamart, l'Association Espaces a réalisé en 2003 une étude de faisabilité pour le compte de la Ville de Clamart afin de définir les aménagements et activités du futur jardin devant répondre aux attentes et besoins exprimés par les habitants et riverains et structures socio-éducatives du quartier.

À la suite de cette étude la création et l'aménagement du jardin ont été confiés à l'association Espaces. La durée prévisionnelle de ce projet est envisagée sur 3 ans.

En juin 2004, pour la première année de fonctionnement, la ville a signé, une convention avec l'association Espaces, lui confiant l'aménagement du jardin solidaire dans le cadre d'un chantier d'insertion et le démarrage des premières animations pédagogiques.

Compte tenu du bilan des actions réalisées, présenté par l'association lors du comité de pilotage du jardin solidaire le 3 juin 2005, la Ville de Clamart a décidé de poursuivre et développer le partenariat engagé avec l'association Espaces et de fixer les modalités de fonctionnement pour les deux années à venir.

Le 29 juin, le conseil municipal a approuvé la convention définissant les engagements de la Ville et de l'association Espaces pour la période allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2007.

Au programme :

- **En terme d'animation et d'activités :**
Poursuite des actions initiées durant la première période d'activité,
Ouverture aux habitants et accueil de bénévoles,
Organisation de fêtes de quartier.
- **En terme d'aménagement du jardin :**
Poursuite de l'aménagement et de l'entretien du verger et potager,
Réalisation d'un jardin d'agrément.
- **En terme de partenariat :**
Amplification du partenariat avec les associations locales,
Participation aux actions et projets initiés par la Ville.
- **En terme de communication :**
Réalisation d'un dépliant et d'une exposition sur les pigeonniers,
Réalisation d'un dépliant sur le jardin. ■

Sophie BROUSSAUD

Le Jardin solidaire accueille les enfants :

► Dans le cadre du Contrat éducatif local (CEL)

Une convention a été passée entre l'association Espaces et la Ville de Clamart afin de mettre en place des ateliers périscolaires d'initiation au jardinage et de sensibilisation à l'environnement.

Dix animations réalisées par Isabelle Trinité ont été prévues pour les enfants Clamartois de moyenne section de maternelle.

Les activités se déroulent au Jardin Solidaire de Clamart les vendredis du 8 avril au 24 juin de 17h00 à 18h00 durant la période scolaire et hors jours fériés.

Les enfants ont découvert la notion de graines grâce à l'observation de semences de rose trémière et de salade.

Ils ont également réalisé des semis de tomates cerises et des plantations de pommes de terre.

► Dans le cadre du Contrat temps libre (CTL)

Le dossier du schéma de développement 2005-2006-2007 des contrats temps libre a été présenté au bureau municipal le 8 décembre 2004 et sera signé au mois de juin 2005.

Dans le cadre de ces contrats, Espaces a commencé un programme d'animations durant les vacances de printemps 2005 avec le centre du Pavé Blanc. Les jeunes de ce même centre bénéficient également d'animations tous les mercredis durant la période scolaire.

Les activités sont élaborées pour un groupe de 10 préadolescents (12-16 ans), et ont consisté jusqu'à présent en :

- la plantation de nombreux fraisiers
- les semis et repiquages de salades et de petits pois
- la plantation d'herbes aromatiques
- le repiquage de fleurs ■

Sophie Broussaud



Quelques images du repas de quartier aux Jardins de l'espoir de Meudon-la-Forêt, le 3 juillet 2005.

Ce repas se clôture par un concert d' « À moitié double » (Claire Dubos et David Benadon), groupe de chanson française.



Le maintien des talus

Sur le chantier d'insertion du talus du tramway à Saint-Cloud, le Conseil général des Hauts-de-Seine et Espaces ont constaté un certain nombre de problèmes liés à l'érosion de la partie supérieure de ce talus.

Les réflexions menées ont permis de conclure à l'implication de la voirie située juste au-dessus de ce talus. Toutefois et même si cette problématique semble être la cause majeure des phénomènes érosifs constatés il est possible de mettre en évidence la déstructuration du talus et du sol engendrée par les aménagements et travaux successifs s'étant déroulés sur cette zone.

Les points développés ci-dessus font craindre un déchaussement important de l'emprise de la voirie et un éboulement progressif des matériaux constituant le talus pouvant mettre en péril la ligne du tramway placée en contrebas direct du site.

À la suite de ce constat, deux types de techniques se sont avérés réalisables sur ce site.

Les possibilités d'interventions à l'aide de technique s'orientant vers le génie civil, et particulièrement la méthode du gabion en pierres sèches, ont été étudiées par le Conseil général des Hauts-de-Seine.

Pour sa part, Espaces a jugé intéressant, à la fois par rapport à ses objectifs environnementaux mais aussi par rapport à sa volonté de formations professionnelles, d'étudier les possibilités de lutte contre l'érosion par des techniques végétales.

Dans l'étude d'Espaces 2 zones ont été individualisées. Tout d'abord le long du cheminement supérieur il a été choisi de travailler selon les principes de l'individualité. Concrètement, 5 secteurs ont été définis selon les types d'érosions. À la suite de cette division, l'installation de 3 caissons à double paroi a été proposée pour les points d'érosion brutale. Cette technique permet de reformer une cohérence du talus en bouchant les points de fortes érosions et en y permettant l'accumulation de matériaux et la végétalisation spontanée ou non. Par la suite, un des secteurs subissait une érosion modérée et progressive sur une bande de faible largeur. Ici, il a été décidé d'adapter les observations des reliefs "naturels" en soumettant la technique de fossé haie contre fossé permettant une limitation des ruissellements et un maintien des pentes par une végétation arbustive. Enfin la dernière technique, est indiquée sur un secteur de faible érosion et où les pentes sont encore régulières. Il s'agit, ici, de la technique des terrasses équilibrée, consistant à former des plate-formes végétalisées sur des substrats drainant en succession de pentes douces.

La deuxième zone nous a obligés, de part ses caractéristiques, à envisager une étude de globalité. Pour la résolution de ces problématiques érosives, le génie végétal ne semblait pas le mieux adapté, nous avons donc préconisé des techniques de lutte mixte (alliant le génie végétal sur une base de génie civil). Ces principes se traduisent par la proposition d'une requalification du talus s'appuyant sur la formation de terrasses sur l'aplomb d'un gabion. L'infiltration des eaux de ruissellement a également été envisagée afin de limiter au minimum les phénomènes érosifs.

Espaces propose également de restaurer les murs en pierres sèches dégradés sur ce talus en mettant en place une formation professionnelle de l'équipe. Ces travaux pourraient permettre le respect d'une pratique locale, l'atteinte d'un objectif social et la création de nouvelles niches écologiques. ■

Sébastien Blot



Chantier sur le coteau d'une copropriété à Sèvres

Le conducteur de travaux et l'encadrant de l'équipe chantier nous présentent leur vision de ce mois de travail

C'est à la suite d'une visite de découverte du chantier d'insertion des berges de Seine de la rive droite à Boulogne-Billancourt (le 31 juillet 2004) qu'une nouvelle idée est née.

Séduite par le parcours proposé et la découverte des différents travaux et aménagements réalisés par les équipes d'Espaces, une adhérente résidente de la copropriété du 40-44 Grande rue à Sèvres a vivement souhaité se rapprocher d'Espaces pour l'embellissement des terrains non bâtis se trouvant sur les terrains de la copropriété.

Après avoir pris contact avec le Syndicat de copropriétaires et effectué une visite, nous avons eu la surprise de découvrir une ensemble de terrains et d'espaces non construits dont certains formaient des talus boisés en extension du Domaine national de Saint-Cloud et d'autres s'imposaient être des espaces verts argumentant un ensemble de cours intérieures et de patios.

Après avoir recueilli l'ensemble des impératifs et des contraintes, l'équipe technique d'Espaces en collaboration avec les membres du Syndicat, a entamé l'élaboration d'un document visant à permettre la remise en état de ces zones délaissées depuis plusieurs années en faveur d'un aménagement durable, paysager et écologique.

La volonté de l'ensemble du Syndicat de travailler dans une logique de conservation de la biodiversité et de préservation du site en y alliant une dynamique sociale et professionnelle nous a permis de mettre en place un plan de gestion global et cohérent à la fois sur l'ensemble des terrains de la copropriété mais aussi par rapport aux autres zones "naturelles" avoisinantes.

Dans un premier temps, l'équipe d'Espaces a œuvré à la remise en état des différents espaces verts en y appliquant des soins aux arbres et arbustes, mais aussi en y réalisant la plantation de haies composées d'espèces autochtones et adaptées aux sites susceptibles d'être rencontrées à l'état naturel.

Par la suite et dans un deuxième temps, les travaux se sont concentrés sur les 2 talus boisés situés en arrière de la copropriété. Ici, il s'agissait de concilier l'ouverture au public et l'impact visuel à l'aménagement écologique. Pour ce faire l'équipe d'Espaces à tout d'abord procédé à un nettoyage de l'ensemble des sites puis a recréé les différents cheminements et escaliers. Dans la même optique, il faut signaler le remplacement d'une clôture en grillage peu esthétique par une barrière en bois non traité parfaitement intégrée dans le paysage. Ici aussi, des plantations d'arbustes ont été réalisées en respectant l'écologie du site et des espèces. Enfin, les aménagements se sont achevés par la réalisation de maintien de talus agrémentés par la plantation de fougères mâles.

Espaces a également orienté son travail technique vers des préconisations d'entretien afin de valoriser les efforts conjointement menés avec les membres de la copropriété.

Ce chantier ponctuel est l'illustration même de la prise de conscience collective dans la préservation de notre cadre de vie et démontre que chacun peut agir dans une logique de développement durable et de préservation des milieux naturels et de leur biodiversité associée, tout en créant de l'emploi solidaire.

Espaces remercie l'ensemble des personnes qui ont rendu possible ce chantier et qui nous ont permis d'y intervenir dans de bonnes conditions en nous créditant de leur confiance. ■

Sébastien BLOT

L'équipe chantier à l'œuvre

Après ses multiples actions de renfort sur l'ensemble des équipes des berges de Seine et de l'équipe Espaces naturels sensibles (réfection de barrières, végétalisation sur l'île Saint-Germain, compostage, création de mares...) il y a quelques mois, l'équipe chantier s'est récemment illustrée sur ce nouveau chantier. Une première pour Espaces que de travailler dans une copropriété!

En effet, très intéressé par les différentes missions que pouvaient réaliser les écocantonniers, un chantier d'un mois d'entretien d'espaces verts avec création d'une barrière rustique le long d'un chemin piéton, nous a été confié par la copropriété.

Enlèvement des bois et branches mortes, coupe et élagage des arbres dangereux, taille de formation et d'entretien des arbustes et haies, fauchage et réouverture des sentiers piétonniers... Non sans mal, et après quelques jours de travail acharné, l'équipe chantier a redonné vie au jardin de la résidence.

Après un mois de dur labeur, mission accomplie!

Le syndicat de la copropriété est satisfait du travail effectué, et se réjouit notamment de voir son parc boisé complètement remis en état.

Les beaux jours arrivants, nous ne doutons pas que le parc soit pris d'assaut par les résidents car il n'y a rien de plus agréable que de se balader dans un espace vert naturel aménagé et bien entretenu. ■

Vincent Vallet

Réflexions sur l'eau

Quelques considérations générales

"Eau, tu n'as ni goût, ni couleur, ni arôme, on ne peut pas te définir, on te goûte sans te connaître. Tu n'es pas nécessaire à la vie : tu es la vie."

Terre des Hommes - Antoine de Saint-Exupéry

L'eau est un élément en perpétuelle circulation. L'eau des pluies s'écoule vers la mer, et celle que nous buvons, avec laquelle nous faisons notre toilette, lavons notre voiture ou arrosons notre jardin ne fait elle aussi que transiter. En ce sens l'eau ne nous appartient pas, nous ne pouvons pas la retenir, elle coule perpétuellement, se salit, se régénère et nous revient. C'est un véritable patrimoine commun, apparemment inépuisable, du moins dans nos régions. Mais l'eau est menacée de pollution et si nous n'y prenons pas garde l'eau potable pourrait bien arriver à manquer et l'état général des eaux pourrait nuire gravement à notre environnement.

Dans une série de 3 articles nous aborderons successivement des considérations générales sur la situation de l'eau, puis plus précisément la situation en France, et enfin la législation qui lui est applicable.



Quelques considérations générales sur la situation de l'eau.

Dans le monde 1,5 milliard d'êtres humains sont privés d'un accès direct à l'eau, et un autre milliard n'a accès qu'à une eau de très mauvaise qualité. 900 millions de personnes souffrent de maladies diarrhéiques et 3 millions en meurent chaque année. Et ces chiffres auront tendance à croître à cause de l'accroissement de la population mondiale. Selon certains experts, il faut environ 2000 m³ d'eau par an pour satisfaire tous les besoins d'un individu en matière de consommation domestique, d'hygiène, de production agricole etc. En 2025, 3 milliards d'individus disposeront de moins de 1700 m³ par an.

Tout ce qu'on peut lire sur le sujet est aussi alarmiste et tourne autour des mêmes chiffres. A l'échelle planétaire, le manque d'eau risque d'avoir des conséquences dramatiques sur la santé et l'environnement, et de se traduire par des catastrophes humanitaires, des tensions diplomatiques et des conflits.

Mais pourquoi l'eau douce se raréfie-t-elle partout? Parce qu'on en utilise de plus en plus dirait M. de la Palice.

Ce n'est bien sûr pas la masse totale d'eau qui diminue, mais la quantité qui reste disponible pour des besoins toujours grandissants. Au cours du xx^e siècle, les surfaces irriguées à des fins agricoles dans le monde ont été multipliées par 6, et les besoins en eau des industries pour l'extraction des matières premières, la fabrication des produits finis ou la production d'énergie ont été multipliés par 30.

Il faut 10 tonnes d'eau pour raffiner une tonne de pétrole, 250 tonnes pour fabriquer une tonne de papier, et 5000 tonnes pour obtenir une tonne de fibres synthétiques. Il y a une corrélation mécanique entre la consommation d'eau et la croissance économique

Dès lors on comprend que l'augmentation de la consommation est le fruit de la croissance démographique multipliée par la croissance économique.

Mais en même temps que les besoins globaux en eau augmentent, les sources de pol-

lution s'accroissent et diminuent les ressources en eau potable. Par exemple entre 1989 et 2000 dans le bassin Seine-Normandie, 350 captages d'eau potable ont dû être fermés car devenu impropres.

On réalise l'importance de la pollution quand on sait que l'industrie agroalimentaire bretonne rejette autant d'effluents qu'une cité d'un million et demi d'habitants, et que les élevages de porc rivalisent avec une cité de 42 millions d'habitants.

Enfin il faut considérer que la pollution se complexifie avec le progrès. À côté des pollutions par les nitrates et pesticides dues à l'agriculture intensive, il faut citer les médicaments vétérinaires et humains (30 à 90 % des antibiotiques administrés à un malade se retrouvent dans ses urines, et donc dans l'eau), les déjections des animaux d'élevage contiennent des promoteurs de croissance et des antibiotiques, des parasitocides et des médicaments entrent dans l'alimentation des poissons d'élevage.

Ainsi la pollution de l'eau est liée à la croissance économique, et l'on peut se demander si le sacro-saint dogme de la croissance, seul moyen de soutenir l'économie d'un pays, n'est pas voué finalement à l'échec.

■
André Berland

Situation en France

Tout le monde en parle, l'eau est en passe de devenir dans les années à venir un problème mondial d'un degré supérieur à celui du réchauffement climatique. Mais l'eau potable coule toujours à nos robinets de façon abondante et la menace nous semble éloignée. Pourtant nous l'avons vue d'assez près durant l'été 2003. La sécheresse n'a-t-elle pas conduit à des restrictions de consommation et à une situation plus inattendue, celle critique du refroidissement de nos centrales nucléaires? Car l'augmentation de la puissance de production électrique réclame parallèlement de plus en plus d'eau de refroidissement. Alors va-t-on vers une aggravation chez nous comme ailleurs?

En France, sauf changement climatique spectaculaire, c'est la qualité de l'eau qui est la principale menace, bien que la quantité disponible puisse devenir critique en cas de sécheresse et de canicule prolongée.

Dans un éditorial de septembre 2002 France nature environnement (FNE) fait un état général de l'eau en France et cite plusieurs organismes nationaux.

Par exemple le Conseil supérieur de la pêche (CSP) selon lequel seuls des ruisseaux de montagne, soit 15 % du réseau hydrographique, semblent encore abriter des populations piscicoles équilibrées. Toujours selon le CSP, des grands fleuves comme la Garonne et la Loire sont classés dans la catégorie "mauvais état", qui concerne 22 % du réseau et se caractérise par des populations piscicoles réduites à moins de 20 % de la normale. On peut critiquer FNE d'utiliser le rapport du CSP de façon un peu partielle, car le CSP ne retient qu'une espèce de poisson par milieu, le brochet pour les plaines, et de plus il explique que la dégradation des milieux a au moins autant d'influence que la qualité de l'eau elle-même. Il n'empêche, il y a bel et bien dégradation notable de la qualité de l'eau et d'une façon plus générale du milieu aquatique.

Selon l'Institut Français de l'Environnement (IFEN) les fleuves français transportent chaque année vers la mer environ 650 000 tonnes d'azote, la consommation d'engrais chimiques avait continué d'augmenter en 2001, et si la consommation en tonnage de produits phytosanitaires avait tendance à diminuer il ne faut pas oublier que les molécules utilisées sont de plus en plus actives.



Depuis trente ans, la concentration des nitrates dans les nappes augmente régulièrement de 1 mg par an.

N'oublions pas que les stations d'épuration n'éliminent au mieux que 90 % des substances polluantes, et qu'il revient à un milieu naturel de moins en moins capable de le faire, d'épurer les 10 % restants avant leur captation pour la fourniture d'eau potable.

Dans un article publié par Le Monde diplomatique (Manière de voir n° 65, sept-oct. 2002), Ghislain de Marcilly, professeur à l'Université Paris VI, nous rappelle qu'au XVIII^e siècle l'eau destinée à la consommation domestique était prise là où elle était abondante et distribuée sans aucun traitement. Il n'en est plus de même aujourd'hui, l'eau captée doit être purifiée dans des unités de potabilisation, d'autant plus sophistiquées que la dégradation générale des nappes souterraines et du milieu aquatique est grande. Dégradation due aux pollutions résiduelles d'origine industrielle et urbaine, aux pollutions chimiques et organiques venant de l'agriculture et de l'élevage, et à l'affaiblissement épurationnaire des milieux naturels.



Si l'on peut soupçonner FNE ou Le Monde diplomatique de noircir le tableau pour soutenir les causes qu'ils défendent, la Cour des Comptes jouit d'une réputation bien établie d'impartialité. La lecture de son rapport intitulé "Préservation de la ressource en eau face aux pollutions d'origine agricole : le cas de la Bretagne" est révélatrice. On ne peut pas résumer un rapport de quelques centaines de pages. Contentons-nous de quelques citations ou extraits en négligeant totalement l'aspect financier :

- "Les cours d'eau et les nappes de Bretagne sont aujourd'hui fortement dégradés par l'activité agricole, au point qu'une prise d'eau sur trois contrevient aux normes de qualité fixées par la réglementation". (Bien sûr il ne s'agit pas des captages qui ont déjà été fermés.)
- Le rythme d'augmentation des concentrations de nitrates décroît légèrement depuis 1990, mais reste supérieur à 1,5 mg par an. (La limite au captage des eaux potables est de 50 mg/l)
- La pollution par les produits phytosanitaires : triazine, atrazine, acétochlore, isoproturon... dépasse les limites réglementaires en de nombreux endroits. En 2000, 24 % des usines de potabilisation n'ont pas délivré une eau continuellement conforme.
- 1 % de la population bretonne reçoit en permanence une eau non conforme au robinet et 6 % reçoivent plus ou moins fréquemment une eau accusant une teneur en nitrates supérieure à 50 mg/l.
- "Les pollutions diffuses agricoles, qu'elles prennent la forme de concentrations en nitrates ou de pollution par les produits phytosanitaires, ne sont pas l'apanage de la Bretagne... elles affectent la quasi-totalité des grandes régions agricoles"

Enfin, une étude du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), publiée le 6 juin 2005, confirme que 50 à 75 % des masses d'eau de surface ou souterraines sont gravement dégradées. Encore ce rapport admet-il ne tenir compte que des micropolluants les plus connus : nitrates et pesticides. Les micropolluants émergents et les substances d'origine microbiologiques sont encore insuffisamment étudiés.

On le voit, la diminution des ressources d'eau potable en France est réelle et la menace de pénurie existe. Il serait d'ailleurs vain de ne s'intéresser qu'à cet aspect des choses, c'est globalement qu'il faut considérer le problème de la qualité de l'eau :

- Accroissement de la pollution et diminution des ressources en eau potable
- Influence de la pollution de l'eau sur l'environnement
- Atteintes à la qualité des milieux aquatiques par des aménagements préjudiciables, grands ou petits, grands barrages ou canalisation des grands fleuves aussi bien que rectification des ruisseaux ou drainage extensif.

Prenons garde que le sort fait aux poissons ne soit bientôt le nôtre !

Mais pour inverser cette tendance, suffit-il de crier haro sur les industriels, les agriculteurs et la plus puissante de leurs organisations syndicales? Ne faut-il pas aussi réformer nos modes de consommation et accepter de payer plus cher des produits obtenus par des méthodes soigneuses de préserver notre environnement? Et individuellement s'efforcer, dès maintenant, de sélectionner les aliments que nous consommons en fonction de leur mode de production? Consommer "bio", c'est probablement plus favoriser un type d'agriculture, et donc un choix citoyen, que choisir des produits de meilleure qualité. ■

AB

La législation

En France la gestion de l'eau est fondée sur le code civil et le code de l'environnement – notamment les lois de 1964 et 1992. Elle considère globalement les eaux superficielles et souterraines, la quantité et la qualité et tient compte des écosystèmes à long terme. L'unité de gestion est le bassin hydrographique, par exemple le bassin Seine-Normandie, indépendamment des territoires administratifs habituels. Un Comité national de l'eau, constitué d'élus et de représentants des secteurs socio-économiques et associatifs, est consulté sur les grandes orientations et les projets de texte. Un Comité de bassin au niveau de chacun des 6 bassins hydrographiques assure une fonction analogue, élabore le Sdage (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et donne son avis sur le schéma pluriannuel d'intervention de l'agence de l'eau et sur les taux des redevances perçues. Chaque bassin dispose d'une Agence de l'eau, établissement public chargé de collecter les redevances et de les redistribuer aux collectivités territoriales ou aux industriels pour construire ou moderniser les ouvrages hydrauliques ou d'assainissement. L'Agence de l'eau Seine-Normandie est un partenaire important d'Espaces. Au dernier échelon territorial, les communes sont chargées des services de l'adduction d'eau potable, de l'assainissement des eaux usées domestiques et du contrôle des systèmes d'assainissement non collectifs.

L'Union européenne, quand à elle s'est intéressée à l'eau dès 1970 et a adopté au fil du temps des directives partielles. C'est ainsi qu'ont été traitées les eaux destinées à la consommation humaine, les eaux de baignade, les eaux à vocation piscicoles et conchylicoles, les sources de pollution (rejets d'origine urbaine, agricole et industrielle), la réduction de la pollution par les nitrates d'origine agricole. Une globalisation de la gestion de l'eau est intervenue le 23 octobre 2000 avec l'adoption par le Conseil des ministres et le Parlement européen d'une directive cadre européenne (DCE) devant conduire au bon état de toutes les eaux autres que marine d'ici 2015.

Les états membres étaient tenus d'adapter leur législation avant fin 2003.

La DCE sur l'eau du 23 octobre 2000

C'est un document d'une vingtaine de pages, complété par 50 pages d'annexes. Il commence par affirmer :

"L'eau n'est pas un bien marchand comme les autres, mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel".

Cette phrase est un peu ambiguë, les pessimistes liront que l'eau est un bien marchand, même s'il n'est pas comme les autres. Mettons-nous du côté des optimistes qui comprennent que l'eau n'est pas un bien marchand comme le sont les autres biens.

Fondée sur des principes de préservation, de protection et d'amélioration de l'environnement, elle prend en compte toutes les eaux de surface, vives ou stagnantes, les eaux souterraines ainsi que des écosystèmes aquatiques situés à proximité de la côte et des estuaires.

Pour chaque type de masse d'eau, la directive définit le très bon état, le bon état et l'état



moyen des eaux. Par défaut celles qui ne répondent pas aux critères qui définissent ces trois états sont en mauvais état. Les critères de qualité sont assez ambitieux, puisque le bon état ne tolère que de légères modifications par rapport au très bon état qui correspond en quelque sorte à l'état de Nature, celui qui n'a subi aucune perturbation.

La barre est assez haute, les états doivent maintenir le très bon état là où il s'observe et conserver ou parvenir au bon état des eaux partout ailleurs au plus tard en 2015.

Pour y parvenir il est requis de traiter les pollutions à la source et de faire contribuer les différents pollueurs, mais en laissant une possibilité de répartition qui déroge à l'application stricto sensu du principe pollueur payeur.

Enfin la directive fait obligation de l'information et de la consultation du public, dans le but avoué d'encourager la participation active de toutes les parties concernées, et peut-être inavouée de permettre au public et aux associations de faire contrepoids aux puissants intérêts agricoles et industriels.

Voilà donc une excellente directive, qui si elle est respectée, nous conduira en 2015 vers un monde quasi idyllique, à l'exception des eaux souterraines pour lesquelles les ambitions sont plus modestes. Mais la directive ouvre la porte à de nombreuses dérogations en matière de calendrier, de coût disproportionné par rapport à l'objectif ou de masse d'eau fortement modifiée. Toutes sont parfaitement compréhensibles et raisonnables, mais leur usage abusif et généralisé peut en affaiblir considérablement la portée.

Notre rôle associatif. Action locale

D'abord à l'échelon individuel prendre conscience de la menace et l'intégrer dans nos choix, dans notre réflexion.

Ensuite Espaces participe à son niveau à la préservation et à la restauration des zones humides par ses différents chantiers.

Enfin Espaces joue son rôle d'alerte quand elle constate des pollutions ou un état des eaux de mauvaise qualité, comme elle le joue quand elle constate des pollutions ou un état des eaux de mauvaise qualité, comme elle l'a fait auprès de la Communauté d'Agglomération "Arc de Seine" pour les étangs de Meudon et Villebon ou du CSP et des pouvoirs publics pour l'étang de Villeneuve au Domaine national de Saint-Cloud.

Pour conclure retrouvons Saint-Exupéry dans Terre des hommes qui écrit à propos de l'eau :

"Tu es la plus grande richesse qui soit au monde, et tu es aussi la plus délicate, toi si pure au ventre de la terre. On peut mourir près d'une source d'eau magnésienne. On peut mourir à deux pas d'un lac d'eau salée. On peut mourir malgré deux litres de rosée qui retiennent en suspens quelques sels. Tu n'acceptes point de mélange, tu ne supportes point d'altération, tu es une ombrageuse divinité..." ■ AB

**Les enjeux de l'eau
Nous avons la parole**

Une bonne qualité des eaux en 2015: un objectif européen...

La directive cadre européenne du 23 octobre 2000 sur l'eau, applicable aux 25 États de l'Union a pour objectif de protéger les milieux naturels et d'assurer l'approvisionnement en eau potable pour les générations futures.

Pour tous les États de l'Union européenne, cela veut dire :

1. **atteindre une bonne qualité écologique** de l'ensemble des rivières, des lacs, des eaux côtières et une bonne qualité des eaux souterraines d'ici 2015
2. **développer des moyens en adaptant le système de gestion** dans chaque grand bassin fluvial. La France est depuis 1964 divisée en 6 bassins suivant les lignes de partage des eaux. Dans chaque bassin, la responsabilité de gestion de l'eau est assurée par le Comité de bassin (assemblée délibérante), le Préfet coordinateur de bassin et l'Agence de l'eau, (établissement public de l'État) qui aide financièrement et conseille les acteurs du territoire afin d'intégrer la protection de l'eau et du milieu aquatique dans les travaux et actions d'aménagement.
3. **respecter un calendrier** qui précise les différentes étapes à franchir.
4. **élaborer un programme d'actions** pour :
 - réduire et contrôler les pollutions issues de l'activité humaine

- assurer l'information destinée à favoriser l'implication des citoyens sur les grands enjeux de l'eau
- parvenir à un pris de l'eau équitable
- préserver et restaurer les écosystèmes aquatiques et les zones humides

La France et le bassin Seine-Normandie

Depuis le 21 avril 2004, une loi a transposé la directive européenne sur l'eau dans notre droit national. Cette loi confie aux Comités de bassin l'organisation de la consultation du citoyen en 2005 sur :

- les grands enjeux de l'eau et les actions possibles
- le calendrier et le programme de travail d'ici 2009

À la suite d'un état des lieux réalisé en 2004, quatre grands enjeux sont identifiés dans le bassin Seine-Normandie :

1. préserver l'environnement et sauvegarder la santé en améliorant la qualité de l'eau et des milieux aquatiques : quatre pistes d'actions sont préconisées pour réduire les principales pollutions.
 - Réduire les rejets d'azote de phosphore et de phytosanitaires.
 - Réduire les pollutions chimiques
 - Réduire la pollution microbiologique du littoral
 - Protéger et restaurer les milieux aquatiques



2. anticiper les situations de crise : inondations et sécheresses.

- Prévoir les inondations, prévenir les risques et limiter leurs impacts
- Partager l'eau en période de sécheresse

3. favoriser un financement équilibré de l'eau

4. renforcer les actions locales pour une meilleure gestion de l'eau

Nous avons la parole **du 2 mai au 2 novembre 2005** pour nous exprimer sur les grands enjeux de l'eau et des milieux.

La qualité des eaux est l'affaire de tous, chacun peut agir à son niveau... don-

nez notre avis, nos idées et nos remarques en prenant connaissance des textes de référence et en répondant au questionnaire élaboré par l'agence de l'eau.

Pour répondre au questionnaire :

- directement sur internet sur le site www.eau-seine-normandie.fr
- en le remplissant à la main; le questionnaire est disponible à la préfecture ou dans les sous-préfectures, au siège de l'Agence de l'eau (51, rue Salvador Allende 92027 Nanterre Cedex) mais aussi à Espaces. ■

Marie-Aimée Bariéty



La Charte d'objectifs pour le développement durable de la ZAC Seguin-Rives de Seine à Boulogne-Billancourt

Dans le cadre de la Commission de concertation Seguin-Rives de Seine à laquelle Espaces participe, le groupe de travail "environnement et cadre de vie" a réfléchi sur le projet de Charte d'objectifs pour le développement durable de la ZAC Seguin-Rives de Seine proposé par la SAEM Val de Seine Aménagement.

L'élaboration du projet de charte a pour vocation, dans un premier temps, d'engager la démarche de développement durable pour les premiers chantiers et les premières constructions, dans des délais compatibles avec l'opération d'aménagement.

Cinq objectifs majeurs ont été identifiés :

- **Assurer une croissance équilibrée, équitable et respectueuse du site**, notamment en recréant des milieux naturels pour contribuer à la biodiversité, en préservant la mémoire du lieu, en favorisant la mixité des fonctions urbaines, en facilitant l'accès de la ville à tous, en rendant possible l'évolution des rez-de-chaussée d'immeubles de bureaux, en favorisant l'emploi.

Espaces a insisté sur la nécessité de prendre en compte les notions essentielles de corridor écologique et de milieu aquatique et humide attachés au site fluvial spécifique de la ZAC, avec son linéaire important de berges et son caractère particulier de plaine alluviale.

En ce qui concerne la mémoire du lieu, Espaces a demandé que le "projet de création d'un lieu de mémoire" proposé par la SAEM soit fait en concertation avec les associations concernées et les historiens spécialisés, et qu'il intègre dans le "thème du passé industriel" la mémoire ouvrière et celle de l'immigration qui sont des spécificités du site.

Quant à la question de l'emploi, Espaces a souhaité que les aménageurs s'engagent à mettre en œuvre un certain nombre d'actions en partenariat avec les structures de l'offre, notamment dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, en incluant des emplois d'insertion.

- **Utiliser les ressources naturelles de façon rationnelle et réduire les pollutions et nuisances dans le souci du confort et de la santé des habitants**, en maîtrisant la qualité et le volume des eaux pluviales rejetées en Seine, en économisant les ressources en eau potable, en maîtrisant la consommation d'énergie, en développant l'utilisation des énergies renouvelables et celle des matériaux écologiques, en protégeant des nuisances sonores les habitants et les usagers du quartier, en préservant la santé des habitants et des usagers du quartier, en améliorant le confort visuel, thermique ou climatique des futurs habitants ou usagers, en mettant en œuvre une démarche de chantiers verts dans la durée du projet, en expérimentant les techniques qui améliorent l'environnement urbain, par exemple dans le domaine de la collecte des déchets ou du passage des réseaux sous la voirie.

Espaces a rappelé la nécessité de limiter au maximum, voir d'interdire, l'usage des produits sanitaires (engrais, pesticides...) dans l'entretien des espaces verts tant privés que publics, ainsi que sur les berges, afin de préserver la ressource en eau et la biodiversité faune/flore.

Sur le plan de la collecte des déchets, Espaces a proposé que soit expérimenté le ramassage "doux" des déchets verts et des poubelles situées dans les espaces publics, par exemple par des véhicules à traction hippomobile, des cycles, etc.

- **Diversifier et faciliter les modes de déplacements et maîtriser la circulation automobile**, en renforçant et diversifiant l'offre de transport en commun, en développant les déplacements pour tous (partage de la voirie), en apaisant le trafic automobile et en maîtrisant l'offre de stationnement.

Espaces a notamment proposé que la création de parkings à vélos dans toutes les stations de métro, tram et bus, de même que dans les espaces publics et devant ou à l'entrée de tous les immeubles de service ou entreprises susceptibles de recevoir du public soit obligatoire.

- **Concerter, informer, communiquer**

- **Mettre en œuvre, suivre et évaluer la Charte d'objectifs**

Espaces a proposé que le bilan d'évaluation annuelle de la Charte soit soumis à la Commission de concertation tous les ans.

Les associations qui participent au groupe de travail ont pu donner leur avis sur ce projet de charte dont la version définitive tenant compte de leurs remarques leur sera bientôt présentée par la SAEM. Un travail similaire est en cours sur le Cahier des Prescriptions Techniques et Environnementales (CPTe) qui propose des fiches de prescriptions ayant pour ambition d'aller au-delà de la certification Cerqual "habitat et environnement" dans une démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) globale.

Anne-Claire Gadenne



Espaces au Conseil de développement durable des Hauts-de-Seine

Le Conseil général des Hauts-de-Seine s'étant résolument engagé dans une démarche de développement durable, l'Assemblée départementale a décidé d'installer un Conseil de développement durable des Hauts-de-Seine (CDD92).

Compte-tenu du rôle de l'association Espaces de réhabiliter le paysage urbain en créant des emplois dans le cadre de chantier d'insertion pour des personnes en situation d'exclusion sociale dans le département des Hauts-de-Seine, le Conseil général a invité l'association à désigner un représentant à siéger au titre du collège des associations.

C'est avec plaisir que Michel Garin, Président d'Espaces, a accepté cette responsabilité qui renforcera le partenariat entre l'association, le Conseil général et les acteurs du département tout en permettant

Sophie Broussaud

Pour une mémoire vivante des acteurs de l'industrie automobile de Billancourt

Le n° 20 de L'écho-cantonnier a évoqué, pour y revenir plus longuement dans ce numéro, la tenue d'un colloque en octobre 2004 sur « les hommes de l'industrie automobile » suivi d'une table ronde sur la nécessité de garder la mémoire du site.

Sur l'île Seguin, le bâti est en train de disparaître à l'exception de quelques pans symboliques et place nette est faite pour accueillir d'autres aventures mais beaucoup d'acteurs sont encore là qui se souviennent : ceux d'Atris (Association des anciens travailleurs Renault de l'île Seguin), ceux d'Ametis (Association de la maîtrise de l'encadrement et des techniciens de l'île Seguin), et bien d'autres encore. Colloque et table ronde se sont fondés sur l'état actuel des recherches et des témoignages déjà consignés et se sont ouverts à l'écoute de nouveaux témoignages.

Les stratégies industrielles ont marqué la vie des hommes. Après la nationalisation de 1945, l'usine s'est lancée dans la bataille de la productivité avec des cadences de plus en plus rapides et l'appel à de plus en plus d'ouvriers spécialisés et de professionnels. En 1955 sortaient 1 000 voitures par jour. Pour rester dans la course, une 2^e équipe est créée dans le but de parvenir à l'objectif de 3 000 voitures, mais l'usine s'adapte mal à la logique des flux tendus ; elle ne produit plus que 600 voitures par jour et ferme en 1992.

Renault en Val de Seine a été un site industriel prestigieux et techniquement novateur plus qu'une vitrine sociale. La formation dispensée a été très sélective, déterminée par les besoins immédiats de l'entreprise. Il était difficile aux O.S. (ouvriers spécialisés) de devenir des professionnels et leur mobilité n'était guère que sectorielle. Le monde de la fabrication était masculin et improbable pour les femmes dont le salaire, à poste égal, était loin d'être identique. Femmes et immigrés ont souvent été traités de façon discriminatoire mais tous ont néanmoins ressenti la fierté d'avoir été partie prenante d'une grande aventure industrielle.

Quelles mémoires veut-on garder ?

Celle du site : le souvenir de la forme enveloppante donnée par Albert Laprade en 1944-1945 et le rappel de la nature première de l'île pour revenir à une continuité paysagère entre la plaine de Billancourt, l'île et le coteau, permettant au regard de voir par-dessus et à travers, et au pas du promeneur de ne pas être arrêté par des murs.

Celle des hommes : de tous les acteurs qui ont fait Renault, français et étrangers, concepteurs et réalisateurs, syndicalistes et militants. Aucun ne détient la totalité de la mémoire mais chacun en possède une part, quelle que soit sa place dans la hiérarchie, l'espace et le temps. Il faut analyser tous ces souvenirs en historien, en sociologue, en politologue, pour nommer ce qui est mythe, justification, occultation, émotion. Collecter, reconstituer, valoriser ; bref, inventer une stratégie mémorielle afin d'assurer le passage des mémoires subjectives et parcellaires à une mémoire collective, rationnelle et partagée. "La mémoire n'est pas un luxe ; c'est une volonté de continuité et l'enrichissement du présent par le passé, du futur par le présent" nous dit Farouk Belkeddar, ancien formateur sur l'île Seguin, aujourd'hui directeur de l'association Starter et administrateur d'Espaces. Présent et futur ont besoin du passé pour faire face aux avancées des technologies et organiser de façon humaine l'immigration nécessaire. Le Val de Seine n'a pas cessé d'aller de l'avant. Il réunit tous les atouts pour poursuivre son chemin d'excellence et l'expérience doit éclairer ce chemin. ■

Claude Latreille

Mémoires du passé et emplois du présent

Starter et Espaces, deux associations qui ont en commun le souci de l'insertion, organisent des rencontres sur la création d'emploi de développement durable en Val de Seine. La première s'est tenue en juin 2004 dans le cadre de la 2^e semaine du développement durable et a porté sur "quels emplois du BTP dans le Val de Seine ?" (voir L'écho-cantonnier n° 20, p. 22) et la troisième sur les métiers de l'eau (voir p. 24). La rencontre du 21 octobre 2004 a posé la question "le travail de mémoire peut-il être un outil de développement créateur d'emplois ?"

Au cours des temps, Boulogne-Billancourt, ville de la blanchisserie, de l'aéronautique et de l'automobile est devenue ville historique. Que resterait-il du passé sans la mémoire ?

Mémoriser c'est lier l'histoire des faits et les moments de vie retenus par les acteurs, c'est associer les individus à l'histoire qui bouge, c'est faire participer les anciens en leur faisant transmettre leur expérience (un million de personnes a travaillé sur l'île Seguin). Bâtir une méthodologie puis former des personnes à la collecte, l'exploitation et la valorisation des témoignages recueillis, le tout autant d'emplois possibles.

L'aménagement des anciens terrains de Renault va générer de grands chantiers de BTP. L'idée est de lier dynamisme économique et dynamisme social en faveur de personnes en difficulté à qui on donnerait une formation appropriée pour amorcer leur démarche d'insertion. Le nouveau code des marchés publics oblige les promoteurs à intégrer des clauses sociales et environnementales. Ces clauses ne s'imposent pas aux promoteurs privés. Il est donc important d'inventer avec eux de nouvelles formes de partenariat entreprises/associations afin de préparer la mise en œuvre de clauses sociales, l'identification des fonctions nécessaires et la préparation des accompagnements, par un système de parrainage par exemple.

Cité nationale de l'histoire de l'immigration

Cette cité va rassembler, sauvegarder et mettre en valeur tous les éléments concernant l'histoire de l'immigration en France depuis le XIX^e siècle.

Ce sera une reconnaissance de l'effort des immigrés dans la construction de la nation française.

Suite au rapport remis à Lionel Jospin, une mission de préfiguration du musée, conduite par Jacques Toubon à la demande Jean-Pierre Raffarin, s'est constituée autour de l'Agence pour le développement des relations interculturelles (ADRI) et a collaboré avec universitaires, scientifiques, responsables d'associations telles que Génériques et représentants des associations concernées.

Jacques Toubon, présent à la table ronde du 2 octobre 2004, a exposé le résultat de sa mission et a annoncé l'installation du futur musée en 2007 dans l'ancien musée des arts africains et océaniques de la Porte Dorée (construit par le même Albert Laprade qui s'est illustré sur l'île Seguin...).

En attendant l'ouverture du musée, dont les fondateurs sont l'État, la Ville de Paris, et le Fonds d'action et de soutien pour l'immigration et la lutte contre la discrimination (FASILD), son site peut être visité (www.histoire-immigration.fr). ■

CL

Découvertes de témoignages de la Cristallerie de Sèvres

Marqué par les activités industrielles dès le XVIII^e siècle avec les carrières, la verrerie, les usines Renault, puis par les guinguettes au XIX^e siècle, le Bas-Meudon conserve encore des souvenirs d'une histoire industrielle forte. Et pour cause, en creusant une mare dans le Jardin des 5 sens, les équipes d'agents d'environnement ont trouvé des scories et des céramiques issus de l'ancienne cristallerie (voir p. 11).

Cette cristallerie provenait de l'ancienne verrerie de Sèvres qui avait été transférée et reconstruite en 1756 pour Madame de Pompadour au 45 route de Vaugirard dans le Bas-Meudon. La verrerie produisait alors de la vitrerie et des objets de verre. En 1870 la verrerie s'est modernisée, a changé de matériel et a amélioré la qualité de ses produits, elle est alors devenue la "cristallerie de Sèvres". L'entreprise a fermé en 1932, elle a été rachetée par Louis Renault qui a démolit les bâtiments pour y étendre son usine de construction. Soixante-treize ans plus tard, ce sont ces remblais qui ont été retrouvés dans le jardin des sens. La société d'archéologie et d'histoire de Sèvres est venue prélever le lundi 28 mars 2005 les éléments les plus significatifs qui sont ainsi protégés.

M^{me} Marie-José Villadier, conservatrice du Musée de Meudon, M. Francis Villadier, directeur de la culture et M. Henri Clouzeau, président de la société des amis de Meudon, sont venus visiter le site et constater ces découvertes.

Les morceaux de céramique restant ont été utilisés par les enfants de la Maison des Bords de Seine pour la réalisation d'une grande mosaïque qui est la vitrine et la mémoire de la cristallerie de Sèvres au cœur du Jardin des 5 sens. ■

SB

Dernières blanchisseries de Sèvres

Fin 2004, Espaces a souhaité alerter le Maire de Sèvres des menaces pesant sur les activités et bâtiments des deux dernières blanchisseries de Sèvres, situées en centre-ville.

Suite à la fermeture ces dernières années des deux dernières blanchisseries de Sèvres, blanchisserie Lorin au 154-156 Grande rue, et celle de la rue Ernest Morlet, leurs bâtiments sont vendus pour devenir des habitations. Le changement de destination de ces locaux d'activités artisanales en habitations est regrettable car il supprime encore des emplois et services de proximité dans la commune, notamment des emplois pour des personnes à faible qualification qui recherchent un travail et qu'Espaces accompagne dans le cadre de ses emplois d'insertion. Espaces vient ainsi d'embaucher comme éco-cantonnier un Sévrien, de plus de 55 ans, ancien employé blanchisseur à Sèvres, sans emploi depuis 10 ans.

Par ailleurs ces bâtiments sont le symbole d'une activité très forte qui s'est développée à Sèvres et dans le Val de Seine tout au long des XIX^e et XX^e siècles. La commune de Sèvres comptait en 1850 pas moins de 200 blanchisseurs et le Val de Seine, un millier. Les deux bâtiments cités plus haut sont à notre connaissance les derniers témoins architecturaux de cette activité à Sèvres, avec dans une moindre mesure la blanchisserie du collège arménien, plus petite et qui ne comporte pas de grande cheminée. Les deux blanchisseries comportent une cheminée, témoin visible de cette activité.

La blanchisserie Lorin. Nous nous réjouissons que la réhabilitation de la blanchisserie Lorin préserve dans de relatives bonnes conditions la structure et le patrimoine architectural en conservant notamment la cheminée et les cours intérieures. Il sera cependant nécessaire dans l'avenir de veiller à conserver au maximum la visibilité de cette cheminée qui peut actuellement s'observer depuis la place Gabriel Péri, le haut de la Grande rue et l'escalier Albert Glatigny. Peut-être ces perspectives pourront-elles être intégrées aux prochains PLU et PADD ?

La blanchisserie de la rue Ernest Morlet. Les bâtiments de cette blanchisserie semblent plus anciens, et la rue porte le nom de l'ancien blanchisseur Ernest-Joseph Morlet (1851-1894) qui a exercé dans cette rue. Ces bâtiments sont en passe d'être vendus par son propriétaire actuel. Cette blanchisserie de taille beaucoup plus petite que la précédente fait partie d'un petit îlot ancien préservé et plein de charme. Le bâtiment en L de la blanchisserie est bien visible depuis la rue, de même que la cheminée, et renferme une belle cour pavée récemment rénovée. Sa construction partielle en bois et ses proportions sont celles des petites blanchisseries du XIX^e siècle. Surtout, elle conserve pour partie dans son étage supérieur ses beaux séchoirs en bois, préservés lors de la précédente rénovation. Ceux-ci sont à notre connaissance les derniers témoins de cette activité et de cette architecture à Sèvres. Aussi est-il indispensable de préserver cette architecture lors des prochaines demandes de permis de construire. En effet, de belles rénovations comme celles de l'Écu de France, espace culturel de Viroflay, ou de la blanchisserie Robat, avenue André Morizet à Boulogne-Billancourt, siège d'une grande agence de publicité, montrent que des rénovations mettant en valeur le patrimoine artisanal et architectural des blanchisseurs du Val de Seine sont tout à fait possibles. Il serait très dommageable que Sèvres perde un tel patrimoine artisanal lié à l'eau très présente dans la vallée du ru de Marivel.

Marie Lucas, adjointe au maire de Sèvres, chargée de l'urbanisme et de l'environnement, a répondu au courrier de l'association début 2005, prenant acte de la fermeture d'activités artisanales en centre-ville, ce que nous regrettons sachant qu'aucun nouvel espace n'est dégagé sur la commune pour ce type d'activité, et nous assure de l'attention qui sera portée à la préservation du "caractère de cet îlot (rue E. morlet), en amorce d'une voie privée pavillonnaire, près de la Pagode, et pourtant si proche du centre-ville", poursuivant : « Avec l'architecte des bâtiments de France, je serai attentive aux éventuels projets, afin d'éviter, autant que faire se peut, la "normalisation" de ces espaces ». ■

Yann Fradin

Lycée de Sèvres - Espaces, un partenariat renforcé

La réouverture du ru de Marivel primé au concours "Faites de la Science". Bravo à la classe de seconde 7 !

Au cours de l'année 2004-2005, Espaces et le Lycée de Sèvres ont mis en œuvre un partenariat particulièrement dynamique avec le laboratoire de Sciences de la vie et de la terre, et plus particulièrement deux classes de secondes et deux enseignants : Anne Brelet et Jean-Claude Vasseur, accompagnés de Claude Raimon et Lucie Gernigon, enseignantes en sciences économiques et sociales.

Pour répondre à la forte volonté du Ministère de l'écologie et du développement durable de l'inscription de ces dimensions dans les programmes scolaires, le recteur de l'Académie de Versailles a lancé un appel à projet d'ouverture de classe à projet artistique et culturel (classe à PAC) en collège et lycée pour l'année scolaire 2004-2005. Les projets présentés par le lycée de Sèvres l'ont été dans la dominante culture scientifique et technique qui concerne les classes de secondes. Ces projets menés avec Espaces avaient pour but de sensibiliser les élèves à la complexité du concept de développement durable sans nuire à l'environnement et aux ressources que la génération actuelle laissera aux générations futures.

Une convention de partenariat a été signée entre le Lycée de Sèvres et Espaces. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre du projet eau d'Espaces, des partenariats menés notamment avec les villes de Sèvres et Ville d'Avray depuis de nombreuses années, et avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie sur les rivières urbaines du Val de Seine.

La classe de 2^{nde}4 a travaillé sur le jeu d'acteurs autour de la création du parc nautique de l'île de Monsieur, et la classe de 2^{nde}7 a travaillé sur la réouverture du ru de Marivel.

Ce travail mené par des jeunes sur le thème de la réouverture du ru de Marivel est une grande première, car il est la toute première démarche publique d'une grande aventure, celle de faire resurgir la rivière dans la vallée, à la suite de nombreuses autres rivières urbaines en Ile-de-France telles que l'Orge et la Bièvre et aux quatre coins de la planète. Un premier bout de chemin que j'espérais, il y a 10 ans, en forme d'espérance dans un article intitulé : "Faire renaître le ru de Marivel, un grand projet pour Sèvres" d'un numéro spécial de la lettre de l'association Val de Seine Vert consacrée au thème : "L'eau, un enjeu d'aménagement" (Lettre n° 8, janvier 1995).

La réussite de ce projet qui a été primé annonce de nouveaux projets tels que la récupération des eaux pluviales à l'intérieur du Lycée de Sèvres construit sur le flanc nord de la vallée, pour animer un réseau de mares et de rigoles irriguant naturellement les espaces verts et naturels du lycée, actualisant les fastes des jeux d'eaux des jardins du parc de la Maison de Courchamps (actuelle Mairie de Sèvres) au XVII^e et XVIII^e siècle; ceci à quelques pas de la vallée voisine du ru de Vaucresson (augmentée des eaux de la vallée de Ville d'Avray, affluent du ru de Marivel) que Le Nôtre transforma en fontaines et bassins du Domaine national de Saint-Cloud, déversant en Seine ses eaux claires après un fabuleux parcours de cascades. ■

YF

Le développement durable au menu de la seconde D4 du lycée de Sèvres L'exemple de l'île Monsieur

Une première découverte de l'ancienne île, aujourd'hui rattachée à la berge, s'est déroulée tout d'abord en salle puis le long du chemin de halage bordant la voie de tramway qui longe les berges de l'île au cours d'un après midi d'avril. L'exposé préliminaire a consisté à présenter l'association Espaces et sa démarche puis le contexte général. Ensuite, les dimensions et les enjeux écologiques ont été déclinés – les logiques d'acteurs et les aspects sociaux économiques ont fait l'objet d'une présentation spécifique. Les thématiques écologiques ainsi exprimées ont été notamment illustrées à travers le futur aménagement de l'île en parc nautique à vocation naturelle :

- les études préalables aux aménagements et notamment la préservation en vue de leur réimplantation sur le site de quelques espèces floristiques identifiées par l'association Espaces comme intéressantes ;
- l'eau et sa gestion : eau potable, récupération des eaux de pluie ;
- l'énergie et sa gestion : énergie solaire, échanges thermiques avec le sol, toitures végétalisées ;
- la faune, la flore, les espaces naturels et leur gestion ;
- la pollution et la dépollution des sols et de la nappe phréatique ;
- le fleuve ;
- les liaisons écologiques ;
- le transport : tramway, route, voie fluviale, déplacements doux ;
- la norme Haute Qualité Environnementale (HQE) ;
- l'utilisation du bois dans les constructions (filière sèche) et les éco-certifications ;
- le bruit ;
- la conciliation des multiples objectifs et activités à travers les conflits d'usages potentiels.

Cela a engendré des questions de la part des élèves notamment en terme de coût financier. La sortie de terrain qui a fait suite à cette première approche a rendu concret certains des thèmes précédents et plus particulièrement ceux se rattachant au fleuve et aux milieux naturels, à leur évolution et à leur gestion différenciée.

La deuxième intervention en salle a eu pour objectifs de faire un historique du site afin de transmettre aux élèves des éléments de comparaison et d'information sur l'évolution de l'espace qu'ils ont eu à étudier. Une synthèse et un récapitulatif de l'ensemble des sujets traités lors de ces exposés a été réalisée sous forme de questionnements qui restaient encore en suspens afin d'offrir aux élèves des axes de recherche. Sur cette base, la suite de leur travail a consisté à cibler un thème à approfondir par groupe en rédigeant un certain nombre de questions à poser à divers acteurs concernés par le projet de l'île Monsieur : la Ville de Sèvres, le Conseil général des Hauts-de-Seine, le bureau d'étude, le paysagiste, les associations, etc.

Les exposés et la sortie furent animés par Alexandre Wolff avec la collaboration de Bruno Macé. ■

Alexandre Wolff

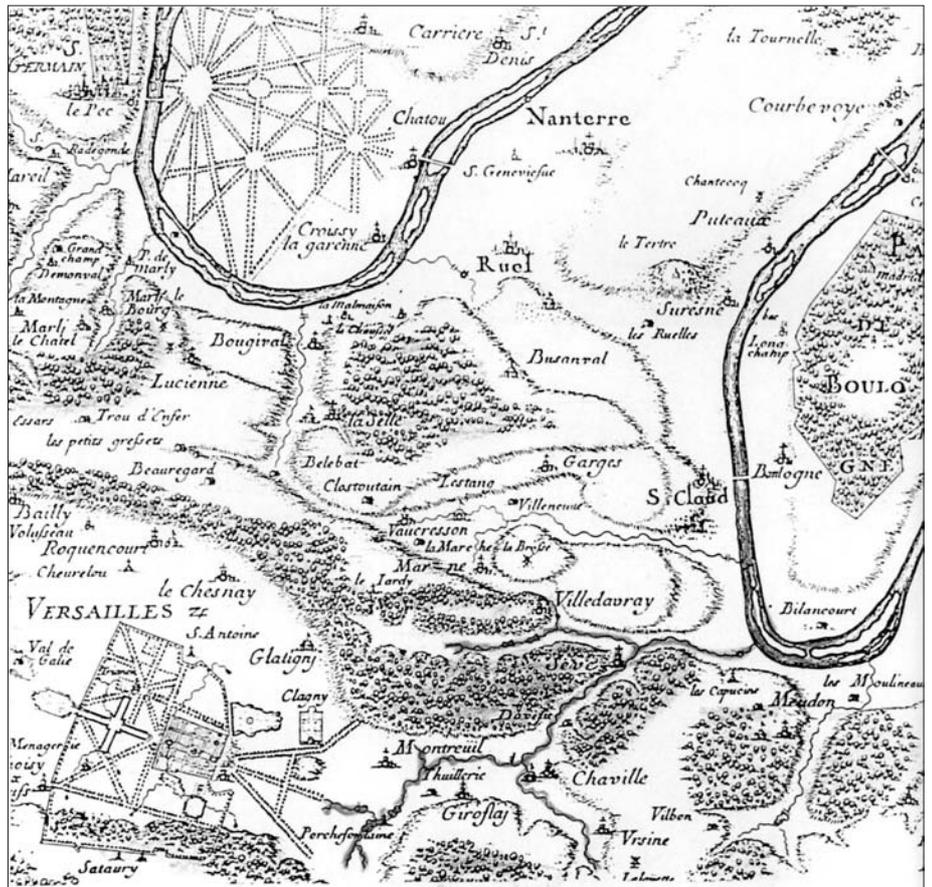
Le projet lycéen pilote : "réouverture du ru de Marivel"

En temps qu'enseignant en Sciences de la vie et de la terre au Lycée de Sèvres j'ai eu de nombreuses fois l'occasion de travailler avec Yann Fradin, responsable de l'association Espaces, et nous étions d'accord sur le fait que l'écologie et en particulier la gestion locale écologique du territoire urbain était totalement absente (ou presque) des préoccupations de l'Education nationale.

En 2004, les choses ont évolué puisqu'une commande émanant des services ministériels est arrivée, nous demandant de mettre en place en trois ans un enseignement nouveau : l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Le Lycée de Sèvres était un des lycées pilotes du projet sur l'Académie de Versailles, une "pépinière d'idées" selon les mots de l'inspecteur général !

Nous n'avons aucune contrainte pédagogique particulière pour cette mise en place, sinon d'innover, d'être multidisciplinaire et de nous débrouiller avec les moyens du bord, financiers, horaires, etc. J'ai donc pensé à utiliser les compétences de l'association Espaces, partenaire naturel pour conduire un projet local prenant en compte le tissu urbain dans sa complexité et les aspects écologiques parfois (souvent ?) malmenés par les acteurs locaux. ▶



POINTE (F. de la), détail de la *Carte Particulière des environs de Paris*, 1674 (C.N.D.P., MHC 593).

Le réseau hydrographique originel du ru de Marivel est figuré sur ce plan. Le pont de Saint-Cloud édifié au IX^e siècle, ainsi que Versailles sont représentés.

Le projet est parti d'un état des lieux local : une ancienne rivière à débit torrentiel (en été lors des orages) endiguée dans un réseau souterrain relié aux égouts depuis le début du ^{xx}e siècle, ce qui pose des problèmes d'inondations périodiques et aussi la question du mélange inutile d'eaux de ruissellement à peu près propres à des eaux usées, ensuite retraitées à grands frais à la station d'épuration d'Achères, à 40 km de là.

Les élèves sont partis d'un constat local

Les élèves, partant de ce constat qu'ils ont effectué lors d'une première visite sur le terrain sur les traces du ru de Marivel dans la vallée de Sèvres et avec une conférence d'un spécialiste local (Yann Fradin), vont réunir les informations utiles permettant de confronter deux solutions pour l'avenir :

- la réouverture partielle ou totale de ce ru (une reconstruction, en fait), utopie à Sèvres mais réalité pour les riverains de l'Orge ou la Bièvre qui nécessite bien sûr de repenser la ville en tenant compte des aspects économiques, politiques, urbains, techniques et écologiques ;
- la deuxième solution étant une réalité car choisie par le Syndicat intercommunal d'assainissement de la Vallée du ru de Marivel, à savoir un tuyau de diamètre bien plus gros avec un réservoir de dégrillage à débordement dans la Seine... le problème des inondations est donc résolu pour les crues courantes (une crue majeure étant prévisible une fois en 30 ans à peu près).

Pour ce travail, les élèves se sont appuyés sur une banque de documents fournie par l'association partenaire et ont effectué une production sous forme de panneaux développant un des aspects évoqués en travaillant par groupe de 3 élèves pour une classe de 33 élèves, le but n'étant pas d'apporter une réponse au lecteur des panneaux mais plutôt de présenter de manière simple la diversité des enjeux et les avantages et inconvénients de chaque solution en évitant la complexité.

Une visite d'une vallée adjacente et mieux préservée (la grande rigole de Ville d'Avray) qui préfigure peut-être ce que pourrait devenir Sèvres si la solution "écologique" était choisie, a terminé le travail de la classe.

Projet lauréat du concours régional

Le travail s'est aussi conclu par la participation à un concours régional "Faites de la science", organisé par l'Université d'Orsay, le 2 juin 2005 (avec six élèves de la classe).

Les élèves ont donc défendu leur dossier devant trois jurys successifs composés de personnalités du monde de la recherche scientifique et de la région. Elles s'appuyaient pour cela sur les panneaux réalisés par leurs camarades (et elles-mêmes d'ailleurs).

L'équipe du lycée était en concurrence avec 56 équipes de toute la région pré-sélectionnées parmi 150 dossiers. De nombreux autres projets étaient expérimentaux, parfois spectaculaires et souvent très visuels... Pourtant **notre équipe a remporté le premier prix pour le département des Hauts-de-Seine**, ce qui montre d'une part l'importance prise aujourd'hui par des projets citoyens à dominante écologique et d'autre part la valeur du travail effectué par des lycéens impliqués a priori sans leur laisser grand choix dans un travail à dominante écologique, citoyenne, urbaine et durable !

Cela montre aussi bien sûr l'importance d'une coopération locale entre une institution publique parfois un peu repliée sur elle-même et une association.

Quand on travaille de manière ouverte avec les membres passionnés et écologiquement convaincus de l'association Espaces, les élèves apprécient, sont motivés et sont performants !

Je souhaite que cette coopération inédite ait aidé les jeunes et futurs citoyens à se positionner comme acteurs de leur ville et de la gestion de leur espace !

Sans doute c'est le début d'une collaboration qu'on peut espérer longue et profitable pour le Lycée de Sèvres comme pour l'association "Espaces" ! ■

Jean-Claude Vasseur
Enseignant au Lycée de Sèvres

Une rencontre sur les emplois du secteur de l'eau, des métiers d'avenir

Dans le cadre de la Semaine du développement durable 2005, Espaces a organisé le 31 mai 2005 sa troisième édition des "Matinales des emplois du développement durable en Val de Seine". Cette manifestation intervient après deux rencontres antérieures, l'une consacrée aux emplois du BTP en juin 2004 et l'autre sur les emplois de la mémoire en octobre 2004.

Pour mieux appréhender les métiers de l'eau et donner à l'événement une dimension régionale, Espaces s'est associée pour l'occasion à Territoires Environnement Emplois structure dont notre association est relais thématique et territorial. C'est dans un cadre pour le moins approprié, sur la Seine, sur la péniche BB Antilles, quai Alphonse Le Gallo à Boulogne-Billancourt, que la manifestation s'est déroulée et a rassemblé près de cinquante personnes venues d'horizons divers mais toutes intéressées par l'emploi et le développement durable. Différents intervenants sont venus parler de leurs métiers et activités parfois innovantes. On a pu entendre les témoignages de : Gilles Brousse, chargé de mission architecture au SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne), de Bertrand Phélippeau, directeur opérationnel de la SAEM Val de Seine Aménagement, de Michel Millet, consultant pour le Syndicat des eaux de Genevilliers, de Michel Guillot, directeur technique et Laurent Louyot des Ressources humaines d'Eau et Force Nanterre – Groupe Lyonnaise des Eaux, de Richard Dartout, chargé de mission à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, de Loïc Hardouin, responsable économie d'énergie et eau à la Ville de Meudon et de Xavier Robert, chargé de mission à l'UNCP (Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement). Les interventions et les débats qui ont suivi ont permis de découvrir certains métiers liés à l'eau peu ou mal connus comme celui de "Messenger de l'environnement" ou accompagnant la mission émergente de "médiation environnementale". Les débats ont également montré que le secteur de l'eau ne trouvait pas toujours de candidats et que de nombreux emplois n'étaient pas pourvus, des efforts supplémentaires de communication étant souhaitable pour qu'offres et demandes d'emploi se rencontrent. Cette rencontre fera l'objet d'une restitution écrite. ■

Contact : Alexis Pasquet



Le 31 mai 2005 : explorer les nouveaux emplois du développement durable en Val de Seine.

Espaces à Varsovie

Les 23 et 24 juin, Yann Fradin, directeur général d'Espaces a participé à un séminaire franco-polonais qui avait pour thème : "Services sociaux au niveau local en Pologne et en France - Organisation et financement".

Les services sociaux de proximité en France et en Pologne

Le séminaire fut l'occasion de rencontrer des responsables de structures sociales polonaises et notamment de deux centres très innovants situés à Varsovie. Ces centres menés par des équipes dynamiques pour l'accueil d'enfants, parfois très lourdement handicapés et de familles en difficultés (mères seules, jeunes en ruptures) nous surprisent par la qualité des lieux très bien restaurés (Maison Dom Malych Dzieci) et dégagant une très grande harmonie, dans une période où les salaires polonais sont extrêmement bas et les finances publiques limitées. Nous visitâmes notamment la Maison historique toujours en activité du grand pédagogue Janusz Korczak (1878-1942) retombé dans l'oubli malgré l'actualité de ses orphelinats transformés en "républiques d'enfants". Ce fut aussi l'occasion de se retrouver avec des responsables alsaciens de structures sociales, membres de l'association Social sans frontières et leurs partenaires (Conseil général, Communauté d'agglomération).

Le séminaire était organisé par Gestionnaires sans frontières Pologne dirigé par le jeune et dynamique Laurent Berthel et l'Institut pour le développement des services sociaux dirigé par Joanna Starega-Piasek, ancienne ministre adjointe de la politique sociale, sous le précédent gouvernement, qui apporta de nombreux éléments stratégiques.

Un des sujets phares des débats fut la question de la décentralisation qui se pose en France comme en Pologne, avec la création de grandes régions (les Voïvodie) par regroupement d'anciennes Voïvodies de plus petites tailles, la création des Poviats (départements) et le rôle des communes, central pour les questions de lutte contre l'exclusion mais dépourvues de moyens financiers. Les Polonais, comme parfois les Français cependant plus aguerris, s'inquiétèrent de ces nouvelles répartitions de compétences. Espaces pu apporter son témoignage de 10 ans de coopérations territoriales réussies en Val de Seine.

Varsovie, ville verte et de mémoire

On découvre en Varsovie une nouvelle ville verte, où de grands parcs agrémentent le centre-ville, notamment celui situé à l'emplacement de l'ancien ghetto de Varsovie, et le beau parc Lazienkowski qui descend en pente douce vers la Wisla (Vistule). Une ville propre ou la nature est simple (peu de fleurs) mais largement répandue au pied des immeubles et assez sauvage, jardinée à l'anglaise. Une ville marquée dans chaque quartier par des monuments et sculptures à la mémoire des massacres du ^{xx}e siècle : la déportation des habitants du ghetto, le soulèvement de Varsovie, le massacre de Kathryn... Tristes pensées qui nous commandent de penser l'avenir de façon lucide.

On aime aller découvrir les bords de la Wisla, immense fleuve très large, reconquis au profit des piétons et des cyclistes, bordées de grandes pelouses où s'y déroule l'été des fêtes populaires et espaces boisés, situés dans la plaine alluviale inondable. Quelle surprise de voir ce grand fleuve sauvage en cœur de ville, à 10 minutes au pied du centre historique, où une réserve zoologique nous fait face sur l'autre rive, de même que des enfants barbotant non loin de leurs parents sur des bancs de sables entre les saulaies. Et pas un sac plastique dans la rivière !

Enfin, le long du fleuve, avenue Kosciuszkoskie (lointain parent sans doute du maire de Sèvres, François Kosciuszko-Morizet), une vraie merveille : la nouvelle bibliothèque universitaire de Varsovie, construite en 1993 par deux architectes polonais M. Budzynski et Z. Badowski. Le jardin attenant remonte sur le bâtiment pour en faire un belvédère sur la Wisla, d'où l'ensemble des eaux de pluies, dans un entrelacs de verdure et de verrières, agrémentées de beaux treillages métalliques en cuivre, ruissellent pour irriguer la végétation et aboutir dans une petite rivière serpentant dans le bas-parc. Certainement, une des plus belles réalisations d'Europe et sans comparatif en France ! Demandons à nos architectes qui vont construire le Val de Seine de demain de parcourir l'Europe. ■

Yann Fradin

Espaces dans les médias

En 2004 et début 2005, l'association a eu plusieurs fois l'occasion de participer à des documentaires, reportages... que ce soit pour la télé ou pour la radio, ou encore pour la presse écrite.

On peut notamment parler des interventions les plus remarquables qui font connaître Espaces à travers le monde.

En juin dernier, une équipe est venue de Corée réaliser un reportage sur l'environnement dans quelques pays d'Europe, et durant plusieurs jours elle a tourné sur des chantiers d'Espaces, dans le local où se tient la formation et au siège de l'association.

Récemment, une journaliste canadienne est venue interviewer Sébastien Blot et Alexandre Wolff, respectivement conducteur de travaux en charge des berges de Seine et ingénieur écologue responsable de l'unité espaces naturels sensibles. Elle réalisait une émission sur les berges de Seine dans les environs immédiats de Paris et a fait appel aux connaissances de notre association pour étayer son reportage. Nous lui avons fait visiter le chantier des berges de Seine de Boulogne-Billancourt, puis elle a réalisé son interview en posant de nombreuses questions sur l'aménagement et l'entretien des berges de Seine, sur le travail d'Espaces, sur leur poste dans l'association... ■

Claire Dubos

Deux nouveaux topo-guides sur l'établi :

• Topo-guide sur le site de Villeneuve-l'étang

Depuis plusieurs mois, l'équipe de l'unité eau d'Espaces travaille en collaboration avec l'Aseve (association pour la sauvegarde des espaces verts et de l'environnement), association adhérente d'Espaces, à la réalisation d'un topo-guide sur le site de Villeneuve L'étang, au Domaine national de Saint-Cloud. C'est un lieu peu connu du public, situé à la jonction de Marnes-la Coquette et de Garches, dont une partie a été fermée à la suite de la tempête de 1999, et où l'association Espaces intervient pour dégager les cheminements, sécuriser les voies de passage, entretenir et aménager.

Le topo-guide sera réalisé sur le même principe que celui sur la partie basse du "Domaine national de Saint-Cloud, de la Seine au coteau" édité et réalisé par Espaces en 2001, et permettra de faire découvrir aux visiteurs une autre partie du parc.

Différentes étapes ont été établies :

- Départ du parcours avec une présentation géographique, historique et hydraulique du site.
- Encarts sur la tempête de 1999 et sur la remise en état du site.
- Plaine Pasteur : historique et données naturalistes.
- Régénération de la forêt.
- Détour sur une petite île avec explications de l'hydraulique, du rôle des zones humides et des bassins de décantation.
- Ru de Vaucresson
- Pavillon du Combat : historique.
- Chantier d'insertion : explication sur les activités d'Espaces dans le domaine de Saint-Cloud.
- Traction hippomobile.
- Apiculture.
- Monument Lafayette.
- Accès vers le reste du Parc, Autoroute et chemin de fer.
- Avifaune.
- Institut Pasteur : histoire et présent.
- L'étang : l'écologie de l'étang.
- Roselière : écologie et naturalisme.
- Trou du prussien : historique.
- Réseau d'assainissement.

Au cours du parcours les arbres remarquables seront détaillés et plus particulièrement le tulipier et le platane d'orient particulièrement spectaculaires.

Parution prévue au printemps 2006.

Topo-guide du parcours des coteaux et des parcs

Un autre projet de topo-guide vient de s'initier, sur le parcours des coteaux et des parcs de Meudon à Issy-les-Moulineaux, en passant par Sèvres. Plusieurs salariés d'Espaces y participent, ainsi que Jacques Dubos, bénévole, et Catherine Dessus, adhérente d'Espaces, auteur du guide Découvrir Meudon édité en 1996.

Nous invitons les adhérents qui le souhaitent à participer à ces projets, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !

Contact : Claire Dubos

Financements d'Espaces • septembre 2005

Action sociale et en faveur de l'emploi

Conseil général des Hauts-de-Seine (Plan départemental d'insertion*, Fonds pour l'insertion des jeunes*), Conseil général de Paris (Plan départemental d'insertion*), Direction départementale de l'emploi, du travail et de la formation professionnelle (DDTEFP) des Hauts-de-Seine pour le financement des contrats CES, CEC* et Nouveaux Services-Emplois jeunes, Direction départementale de l'action sanitaire et sociale (DDASS), Ministère de la Justice*, Fonds social européen (FSE), Anpe (contrats CAE, CIE*), Agefiph*, FONJEP, Fédération nationale des Maisons des potes.

*Financiers intervenant en co-financement sur l'ensemble des chantiers selon les personnes accueillies.

Ingénierie environnementale

Direction régionale de l'environnement (DIREN) Ile-de-France, Territoires environnement emplois (TEE) Ile-de-France, Agence de valorisation des initiatives socio-économiques (AVISE), Caisse nationale des Caisses d'épargne, Société d'économie mixte SAEM Val de Seine aménagement.

Unité Berges de Seine et espaces verts:

• **Chantier des berges de Seine:** Villes d'Issy-les-Moulineaux et Meudon, Communauté d'agglomération Val de Seine, Conseil général des Hauts-de-Seine, Conseil régional d'Ile-de-France (chantier jeunes), Agence de l'eau Seine-Normandie, Port autonome de Paris, Renault Sicofram, Syctom.

• **Jardin des 5 sens (berge de Seine):** Gaz de France.

• **Chantier Boulogne-Billancourt espaces verts:** Communauté d'agglomération Val de Seine, Conseil régional d'Ile-de-France (Emplois insertion environnement).

Unité chantier du Domaine national de Saint-Cloud:

Villes de Garches (CCAS), Marnes-la-Coquette, Saint-Cloud et Ville d'Avray, Communauté d'agglomération Val de Seine, Centre des monuments nationaux, Conseil général des Hauts-de-Seine (Plan départemental d'insertion, Programme d'intervention en faveur des jeunes), Conseil régional d'Ile-de-France (chantier jeunes), Direction régionale de l'environnement (DIREN Ile-de-France), Agence de l'eau Seine-Normandie, Fondation Gaz de France, Caisse d'épargne Ile-de-France Ouest (Projet d'économie locale et solidaire).

Unité espaces naturels sensibles et chantier:

• **Chantier des espaces naturels sensibles du Val de Seine:** Conseil général des Hauts-de-Seine (Direction des parcs, jardins et paysages), Agence de l'eau Seine-Normandie.

• **Chantier bénévole Vivent les étangs de Meudon:** Ville de Meudon, Agence de l'eau Seine-Normandie, Fondation Nature et découvertes.

Unité jardins solidaires

• **Jardins de l'espoir de Meudon-la-Forêt:** Ville de Meudon (CCAS, Ville), Conseil général des Hauts-de-Seine, Fédération nationale des Maisons des potes.

• **Jardin solidaire de Clamart (rue Danton):** Ville de Clamart, Conseil régional d'Ile-de-France.

• **Pigeonniers de Clamart et Meudon-la-Forêt:** Villes de Clamart et Meudon.

Hirondelles sur le Web, dans l'épaisseur du Val de Seine

Un nouveau polar sur le Val de Seine ! Bonne nouvelle, surtout lorsqu'il est écrit par deux amis sévriens d'Espaces, Serge Abitboul et Luc Blanchard, adhérent et ancien administrateur d'Espaces. Pas étonnant que le Val de Seine soit décrit dans ses moindres recoins de rues, le longs des bords de Seine, des Moulineaux à Meudon et Sèvres, en pénétrant dans la vallée et les hauteurs de Sèvres. Un des principaux personnages est animateur temps libre à l'association Espaces que l'on voit vivre dans le roman ! Mais cette histoire remonte dans le temps, dans les profondeurs de notre histoire à tous, celle de la guerre et de la résistance au nazisme, mêlée à celle de l'innovation pédagogique : l'histoire merveilleuse et instructive, jamais écrite, de la Maison d'enfants de Sèvres animée par les Yvonne et Roger Hagnauer pendant la seconde guerre mondiale et les années qui ont suivi. Hommage vient de leur être rendu à Sèvres en juin 2005 au travers d'une exposition et deux plaques de témoignage. Un livre pour entrer et saisir l'épaisseur de nos villes, du Val de Seine. ■

Yann Fradin

À LIRE

Éditions Studio graph



Hirondelles sur le Web

roman de Serge Abiteboul et Luc Blanchard

Hirondelles sur le Web, c'est l'histoire de Gad, informaticien visionnaire, et de son amour pour Flora. Ben, commissaire de police spécialisé dans la cybercriminalité, enquête sur leur assassinat et sur une manipulation spectaculaire de la toile.

Hirondelles sur le Web, c'est aussi l'histoire oubliée de la Maison d'enfants de Sèvres, où furent cachés pendant la Seconde guerre mondiale, de nombreux enfants juifs.

L'enquête policière croise sans cesse le souvenir des époux Hagnauer qui fondèrent cette maison. Elle conduit aussi à une péniche amarrée sur les bords de Seine où vivent des personnages singuliers, attachants, comme sortis de ce passé encore si proche.



Roger et Yvonne Hagnauer en 1940

Flora, vue par Seb James

Un drame se noue dans Le Val de Seine, en 2010.



Hirondelles sur le web, roman, 96 pages couleurs, 21 x 27,5 cm. Prix 20 euros sur commande chez l'éditeur

BON DE COMMANDE à compléter et à renvoyer

(chèque à l'ordre de Studio graph)

Éditions Studio graph - 20 Grande rue - 92310 Sèvres - France

- je commande ___ exemplaires à 20 euros, soit _____ euros
- frais de port et emballage + 4 euros
- je fais un règlement total de = _____ euros

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Pays _____ Courriel _____

Merci de votre commande qui vous sera envoyée dès réception. Pour nous contacter : 01 45 07 01 95 studio@studiograph.net



1 ► « Un parcours dans le parc de l'île Saint-Germain » vous propose de découvrir les « jardins imprévus » de ce parc aux portes de Paris.



2 ► « Un parcours dans le parc de Saint-Cloud » vous propose de découvrir le coteau du parc sous un angle naturaliste. 3^e édition - Augmentée, 36 pages, couv. couleur

3 ► « L'aménagement écologique des espaces urbains au cœur de l'Île-de-France », actes de la journée d'étude tenue par Espaces le 29 juin 1999.



4 ► « Comment préserver et mettre en valeur un site naturel, développer des actions d'insertion professionnelle dans le cadre d'un grand chantier de construction d'intérêt général? (Berges de Seine - Isséane) », actes de la table ronde du 3 juin 2003.



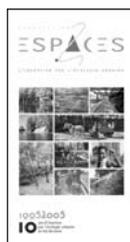
5 ► « Promenade naturaliste sur la Petite ceinture entre la porte de la Muette et la porte d'Auteuil », une brochure éditée grâce à une collaboration entre Espaces et Paris-Nature.



6/7/8/9 ► 3 promenades à la découverte de la flore et de la faune du Val de Seine, à Saint-Cloud, Boulogne-Billancourt et l'île de Puteaux ; un dépliant sur les Jardins de l'espoir



10 ► « Rapport d'activités 2004 » présenté lors de l'assemblée générale 2005. Les adhérents peuvent venir le chercher gratuitement au siège de l'association ou commander un exemplaire contre 3 €. Il a été envoyé aux partenaires financiers d'Espaces. Des exemplaires supplémentaires sont disponibles.



11 ► « 1995-2005, 10 ans d'insertion par l'écologie urbaine en Val de Seine » Livre de photographies sur les 10 ans d'Espaces. 60 pages couleur



12 ► Tee-shirt

20 € pour les non-adhérents

12 € pour les adhérents

10 € pour les chômeurs, mstes et étudiants



Je désire adhérer à l'association ESPACES

je verse la somme de :

- 8 € – cotisation simple
- 16 € ou plus – cotisation de soutien

Je désire faire un don à l'association ESPACES

je verse la somme de :

- 16 € 32 € 48 € 100 € ou plus, pour laquelle je recevrai un reçu fiscal (somme déductible à hauteur de 60 % des impôts dans la limite de 20 % du revenu imposable)

Je désire commander :

- 1 Topo-guide du parc de l'île Saint-Germain 3,00 €
 - 2 Topo-guide du parc de Saint-Cloud 4,00 €
 - 3 Actes du colloque « L'aménagement écologique des espaces urbains » 8,00 €
 - 4 Actes de la table ronde du 3 juin 2003 Gratuit
 - 5 Promenade naturaliste sur la Petite Ceinture Gratuit
 - 6 Dépliant Talus de Saint-Cloud du T2 Gratuit
 - 7 Dépliant des berges de l'île de Puteaux Gratuit
 - 8 Carte-dépliant des berges de Boulogne-Billancourt Gratuit
 - 9 Dépliant des Jardins de l'espoir Gratuit
 - 10 Rapport d'activité (réservé aux adhérents) 3,00 €
 - 11 Livre 10 ans d'insertion par l'écologie urbaine en Val de Seine 5,00 €
 - 12 Tee-shirt tarifs ci-dessus
 - Femme (taille unique) Homme (taille M L XL)
 - 13 Les n° 12 à 20 de L'écho-cantonnier Gratuit
- + Frais de port : 1 €/ouvrage ou objet**

Ci-joint un chèque de : €

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Tél : Mèl :

Signature :

**Coupon à renvoyer à Espaces
37 route de Vaugirard, 92190 Meudon**

S E P T E M B R E 2 0 0 5

Samedi 3 et dimanche 4 septembre : forum des associations à Boulogne-Billancourt. Hôtel de ville, 26, avenue André Morizet. Samedi de 8 h 30 à 18 h, dimanche de 14 h à 18 h 30.

Dimanche 4 septembre : forum des associations de Sèvres; stand d'Espaces et animation chevaux de trait et attelage hippomobile. SEL, 45 Grande rue. De 11 h à 18 h.

Samedi 10 septembre : forum des associations à Clamart. Parc de la Maison Blanche. De 10 h à 18 h.

Samedi 10 septembre : forum des associations de Ville d'Avray. Entre le pavillon Malgaive et le terrain de football. De 14 h à 17 h.

Samedi 12, dimanche 13 et lundi 14 : Jardin et paysage 2005, salon professionnel du jardin, des espaces verts, du végétal et de l'aménagement urbain. Porte de Versailles au parc des expositions de Paris; www.jardin-paysage.com

Du lundi 14 au vendredi 18 : Versailles côté jardin, salon du paysage, des décideurs professionnels et des passionnés, au Château de Versailles; www.mon-salon.com/versailles

Vendredi 16 : Les enfants du patrimoine avec le CAUE 92, 3 visites de prévue pour des enfants de primaire sur les berges de Seine de la rive gauche du Pont de Sèvres à l'île Saint-Germain.

Samedi 17 : "Forêt propre : nettoyage des lisières forestières" dans le cadre de l'opération "Nettoyons la planète" dans la forêt de Meudon avec Ursine Nature.

Dimanche 18 : fête de Garches dans le centre-ville, 10h-18h.

Dimanche 18 : visite des berges de Seine à Meudon et Sèvres, de la colline Brimborion et du Collège arménien organisée dans le cadre des journées du patrimoine par la Société d'archéologie et d'histoire de Sèvres et l'association Espaces. Rendez-vous à 15 h dans la cour du Collège arménien, 26 rue Troyon à Sèvres.

Dimanche 18 : Journées du patrimoine à Meudon; visite du parcours des coteaux et des parcs - rendez-vous à 15 h rue basse de la Terrasse; visite des berges de Seine - rendez-vous à 15 h à la station « Musée de Sèvres » du T2.

Mercredi 21 : tenue d'un stand au Forum emploi Suresnes, de 15 h à 20 h.

Judi 22 : au cours de la semaine européenne de la mobilité dont le thème 2005 est "Au travail, autrement!", journée sans voiture rebaptisée "Bougez autrement!" à Boulogne-Billancourt.

Samedi 24 : opération "Nettoyons la nature" au Domaine national de Saint-Cloud; 14 h-17 h 30, pour plus de renseignements, contacter Espaces.

Samedi 24 et dimanche 25 : visite de la Petite Ceinture; 13h30-18 h 30 et 10 h 30-18 h 30, départ des visites au métro Porte d'Auteuil

Dimanche 25 : Ma ville en vert à Meudon, tenue d'un stand et vente de légumes des Jardins de l'espoir; 11 h à 18 h.

Mardi 27 : Conférence "Il y a 150 ans le premier tramway parisien" par Yann Fradin et Yves Boutry, dans le cadre de l'exposition itinérante "Les femmes et les hommes du tramway" accompagnant les travaux du tramway T3 des Maréchaux. Mairie du XIV^e, 2 place Ferdinand Brunot 75014 Paris, 19 h.

O C T O B R E 2 0 0 5

Dimanche 2 : salon Animal-expo au Parc floral de Paris (Porte de Vincennes); conférence de Vincent Thomas sur les avantages du travail avec des chevaux de trait. 15h

Samedi 8 : salon de la nature à Chaville. Jardins de l'hôtel de ville

Mercredi 12 : mois des visites en entreprise; Visite au Jardin solidaire de Clamart. 15, rue Danton à 14h

Judi 13 : mois des visites en entreprise; visite des ouvrages de génie végétal sur l'île Saint-Germain. Rendez-vous à 14h,

Samedi 15 octobre : rendez-vous annuel d'Artisans du Monde.

Vente de commerce équitable. De 11 h à 19 h. Conférence à 15 h 30, centre de loisirs, 16 rue de l'Abbé Derry, Issy-les-Moulineaux. M^o-bus Mairie d'Issy, tél. 01 47 36 33 53.

Judi 20 et vendredi 21 : Salon de recrutement "L'ouest pour l'emploi" à l'espace Marcel Cerdan à Levallois-Perret.

Vendredi 21, samedi 22 et dimanche 23 : Congrès des chevaux territoriaux à Caen.

N O V E M B R E 2 0 0 5

Du 5 au 13 : Marjolaine, salon bio et nature, au Parc floral de Paris

Du 12 au 20 : semaine de la solidarité internationale.

Renseignements www.lasemaine.org

Du 14 au 20 : 9^e semaine pour l'emploi des personnes handicapées organisées par L'ADAPT. Renseignements : www.semaine-emploi-handicap.com



l'insertion par l'écologie urbaine

**BOIS DE CHAUFFAGE À VENDRE TOUTE L'ANNÉE
AU BÉNÉFICE D'UNE ASSOCIATION D'INSERTION**



Tous les bois ont été débardés dans le respect de l'environnement et sont issus du Domaine national de Saint-Cloud : aucun emploi de véhicule à moteur, utilisation uniquement des chevaux de trait.

Bois séché à l'extérieur depuis au moins 1 an
Bois mélangé, nombreuses essences
(Chêne, Charme, Érable, Frêne, Robinier faux acacia)

Renseignements pratiques

Prix du bois coup par stère (1 m³ d'encombrement)

• en 30 cm : 50 € le stère • en 50 cm : 40 € le stère

Bois à retirer sur place du lundi au jeudi, de 8h à 17h sur RDV.

Au 8, rue Yves Cariou, Marnes-la-Coquette, Porte du Combat

Aucune livraison possible mais aide pour le chargement

Renseignements et prise de rendez-vous pour l'enlèvement : par téléphone de 8h à 17h au 06 75 66 95 84 (excepté le dimanche)
Règlement par chèque uniquement, à l'ordre de l'association Espaces

OFFRE RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS DE L'ASSOCIATION ESPACES

(adhésion annuelle de 8 € qui peut être réglée lors du premier achat)